Autorité des marchés financiers

Volume 22 - Numéro 50
18 décembre 2025

Bulletin

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **6**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Tribunal administratif des marchés financiers **24**
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
2.2 Avis légaux de l'Autorité

3. Distribution de produits et services financiers **75**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **96**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Autres décisions

5. Institutions financières **102**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
5.5 Sanctions administratives
5.6 Protection des dépôts
5.7 Autres décisions

6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés **122**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **183**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

8. Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière **191**
8.1 Avis et communiqués
8.2 Règlementation
8.3 Sanctions administratives pécuniaires
8.4 Décisions de révision
8.5 Annexes et autres renseignements

9. Régimes volontaires d'épargne-retraite **197**
9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
9.4 Autres décisions

10. Agents d'évaluation du crédit **202**
10.1 Avis et communiqués
10.2 Réglementation et lignes directrices
10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
10.4 Sanctions administratives

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

AMF :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LESF
TMF :	Tribunal administratif des marchés financiers
OAR :	Organismes d'autoréglementation
OCRI :	Organisme canadien de réglementation des investissements

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Droits, frais et tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026
Avis d'indexation

Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles (chapitre D-9.2, r. 9)

En vertu de l'article 23 du *Règlement sur les droits, les cotisations et les frais exigibles* (chapitre D-9.2, r. 9) (le « Règlement ») pris en application de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2) (la « Loi »), les droits et frais exigibles liés à l'encadrement de la distribution sont indexés à compter du 1er janvier 2026 selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, pour la période se terminant le 30 septembre 2025, soit 2,4 %.

Ces droits et frais ne sont pas assujettis au plafonnement prévu par la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, chapitre I-7.1).

Liste des droits et frais exigibles à compter du 1er janvier 2026

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
			Section I : Droits exigibles	
1	1		Droits exigibles pour la délivrance et les droits annuels pour le renouvellement du certificat d'un représentant pour chacune des disciplines ou catégories de disciplines pour lesquelles il est autorisé à agir	**116 $**
1	2		Droits exigibles pour un représentant qui est autorisé à agir dans la discipline du courtage hypothécaire, ce dernier doit acquitter un droit supplémentaire pour la délivrance et un droit supplémentaire annuel pour le renouvellement de son certificat	**302 $**
2			Droits exigibles pour l'inscription d'un cabinet ou d'une société autonome et les droits annuels pour son maintien par discipline pour chacun des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ou entend exercer ses activités	**116 $**
3			Droits exigibles pour l'inscription et les droits annuels pour le maintien de cette inscription comme représentant autonome pour chacune des disciplines ou catégories de disciplines pour lesquelles il est autorisé à agir	**116 $**
			Section II : Frais exigibles	
6			Frais de toute étude de dossier - D'un postulant - D'un représentant	 **48 $** **49 $**
6.1			Frais pour une demande de reconnaissance d'équivalence de formation minimale	**48 $**

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
6.2			Frais pour une demande de reconnaissance d'un cours de tutorat privé	**270 $**
6.3	1		Frais pour une demande de reconnaissance de cours en assurance de personnes et en assurance collective de personnes dispensés par un organisme de formation non subventionné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	**270 $**
6.3	2		Frais pour une demande de reconnaissance d'un programme de formation non subventionné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (coût par cours) Frais pour l'analyse des documents complémentaires à la demande de reconnaissance d'un programme de formation non subventionné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (coût par heure)	**270 $** **135 $**
6.4			Frais pour une demande d'analyse de dossier pour la qualification d'un superviseur	**48 $**
7			Frais de toute autre étude de dossier d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome	**63 $**
7.2			Frais pour toute tâche administrative effectuée par l'Autorité à l'occasion d'une formalité ou d'une mesure prévue par la Loi ou un des règlements pris pour son application et dont les frais ne sont pas déjà prévus par le Règlement lorsque celle-ci concerne un représentant Frais pour toute tâche administrative effectuée par l'Autorité à l'occasion d'une formalité ou d'une mesure prévue par la Loi ou un des règlements pris pour son application et dont les frais ne sont pas déjà prévus par le Règlement lorsque celle-ci concerne un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome	**47 $** **62 $**
8			Frais de réimpression d'un certificat	**54 $**
9			Frais pour l'obtention d'une attestation de la délivrance d'un certificat ou d'une inscription	**108 $**
10		1-3	Frais relatifs aux examens prescrits par l'Autorité Pour l'admission aux examens Pour l'inscription aux examens pour chacune des disciplines Par demande de révision d'examen	 **88 $** **181 $** **54 $**

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
10.1			Frais relatifs aux reports des examens prescrits par l'Autorité	**88 $**
10.2			Frais pour la communication de renseignements, par écrit, à un tiers avec l'autorisation d'un postulant	**30 $**
11			Frais de délivrance d'une attestation de stage Frais de délivrance d'un certificat probatoire	**38 $** **38 $**
12	1		Coût d'un manuel de formation vendu par l'Autorité	**108 $**
12	2		Coût d'un manuel reproduisant la législation s'appliquant à l'activité de représentant	**34 $**
15			Frais imposés pour un chèque retourné avec la mention « sans provision »	**48 $**
20			Frais pour l'impression ou la reproduction, par l'Autorité, des formulaires prescrits (coût par formulaire)	**1 $**
22.1			Frais pour une demande de reconnaissance, notamment celle du statut de prestataire d'activités de formation continue ou celle d'une activité de formation, visée au *Règlement sur la formation continue obligatoire des courtiers hypothécaires* (chapitre D-9.2, r. 13.2)	**264 $**
22.2			Frais pour toute modification ou tout renouvellement concernant une reconnaissance visée au *Règlement sur la formation continue obligatoire des courtiers hypothécaires* (chapitre D-9.2, r. 13.2)	**132 $**

Règlement sur les droits et frais exigibles pour la délivrance d'une autorisation en vertu de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (chapitre R-17.0.1, r.2)

En vertu de l'article 3 du *Règlement sur les droits et frais exigibles pour la délivrance d'une autorisation en vertu de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (RLRQ, chapitre R-17.0.1, r.2) pris en application de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (RLRQ, chapitre R-17.0.1) les droits et frais exigibles sont indexés à compter du 1er janvier 2026, selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, pour la période se terminant le 30 septembre 2025, soit 2,4 %.

Ces droits et frais ne sont pas assujettis au plafonnement prévu par la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (RLRQ, chapitre I-7.1).

Liste des droits et frais exigibles à compter du 1er janvier 2026

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
			Section I : Droits exigibles	
1			Droits exigibles lors d'une demande d'autorisation pour agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	**10 703 $**
			Section II : Frais exigibles	
2			Frais exigibles pour la délivrance d'un extrait certifié de l'inscription d'un administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	**144 $**

Le Secrétaire et directeur général des affaires juridiques

Philippe Lebel, avocat

Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026
Avis d'indexation

Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32.1, r. 1);

Tarif des droits exigibles en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3, r. 3);

Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2, r. 1);

Tarif des frais et des droits exigibles en matière d'instruments dérivés (chapitre I-14.01, r. 2);

Règlement d'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (chapitre S-29.02, r. 1);

Règlement sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1, r. 50).

Conformément à l'article 83.7 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), le ministre des Finances publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2026 des tarifs fixés par le gouvernement, en vertu des règlements mentionnés ci-haut, pour les prestations offertes en vertu des lois sous l'administration de l'Autorité des marchés financiers.

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, ces tarifs sont indexés de plein droit, au 1er janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé. Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2025, est établi à 2,05 % et est publié sur le site Internet du ministère des Finances et dans la Gazette officielle du Québec du 13 décembre 2025 (2025, G.O. 1, n°50, p. 680).

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis conformément au Règlement sur l'arrondissement des tarifs indexés (chapitre A-6.001, r. 0.1).

Ces tarifs ne sont pas assujettis au plafonnement prévu par la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (RLRQ, chapitre I-7.1).

En conséquence, à compter du 1er janvier 2026, les tarifs indexés sont ceux apparaissant ci-après.

Le *ministre des Finances*,

Éric Girard

Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32.1, r. 1)

Le *Règlement d'application de la Loi sur les assurances* (chapitre A-32.1, r. 1) pris en application de la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1) prévoit notamment les droits exigibles énoncés ci-dessous.

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
88			Constitution d'une compagnie d'assurance	7 047 $
88			Constitution d'une société mutuelle d'assurance	7 047 $
88			Constitution d'une fédération de sociétés mutuelles d'assurance	7 047 $
88			Constitution d'un fonds de garantie	7 047 $
88			Constitution d'un fonds pour assurer la responsabilité professionnelle des membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions* (chapitre C-26)	7 047 $
88			Délivrance de lettres patentes supplémentaires à une compagnie d'assurance	3 523 $
88			Dépôt des statuts de modification d'une compagnie d'assurance et délivrance d'un certificat de modification	3 523 $
88			Modification des statuts d'une société mutuelle d'assurance et délivrance d'un certificat de modification	3 523 $
88			Modification des statuts d'une fédération de sociétés mutuelles d'assurance	3 523 $
88			Modification des statuts d'un fonds de garantie	3 523 $
88			Modification des statuts d'une société de secours mutuels	3 523 $
88			Fusion ou conversion d'une compagnie d'assurance ou d'une société mutuelle d'assurance	3 523 $
88			Dépôt de statuts de continuation d'une compagnie d'assurance et délivrance d'un certificat de continuation conformément à la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1)	3 523 $

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
88			Délivrance d'un permis initial à une compagnie d'assurance, à une société mutuelle d'assurance, à un ordre professionnel autorisant l'exercice de l'activité d'assureur	3 523$
88			Délivrance d'un permis initial à une société de secours mutuel après fusion autorisant l'exercice de l'activité d'assureur	3 523 $
88			Délivrance d'un permis autorisant l'exercice de l'activité d'assureur modifié pour y indiquer les catégories d'assurance	704 $
88			Examen de la demande et remise en vigueur d'un permis autorisant l'exercice de l'activité d'assureur	3 523 $
88			Copie certifiée d'un permis autorisant l'exercice de l'activité d'assureur	106 $
88			Copie certifiée de la désignation d'un représentant au Québec ou d'un fondé de pouvoir	106 $
88			Changement de désignation d'un représentant au Québec ou d'un fondé de pouvoir	282 $
88			Attestation d'un document par l'Autorité des marchés financiers	142 $

Tarif des droits exigibles en vertu de la loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3, r. 3)

Le *Tarif des droits exigibles en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3, r. 3) pris en application de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3) prévoit notamment les droits exigibles énoncés ci-dessous.

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
1			Les droits exigibles d'une caisse ou d'une fédération sont :	
1		1°	pour une constitution, une fusion, une liquidation, une dissolution ou une révocation d'une dissolution	547 $
1		2°	pour la modification ou une mise à jour de statuts	273 $
1		3°	pour une attestation de constitution, une rectification à un certificat ou un changement d'adresse du siège dans le même district judiciaire	79,00 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
1		4°	pour la délivrance de copies des documents qui ont fait l'objet d'un enregistrement et du certificat qui en atteste, et pour la délivrance d'attestations sous la signature de l'Autorité des marchés financiers	86,50 $

Règlement d'application de la loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts (chapitre I-13.2.2, r. 1)

Le *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (chapitre I-13.2.2, r. 1) pris en application de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (chapitre I-13.2.2) prévoit notamment les frais exigibles énoncés ci-dessous. L'article 42 de ce règlement dispose notamment que l'article 12 de l'ancien *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts* (D. 819-93, 93-06-09), relatif aux frais de délivrance d'un nouveau permis, continue d'avoir effet jusqu'à ce qu'un règlement approuvé par le gouvernement vienne le remplacer.

Article	Alinéa	Par.	Descriptif	2026
42			Délivrance d'un nouveau permis autorisant l'exercice de l'activité d'institution de dépôt, lorsque le permis a été endommagé, perdu, volé ou détruit	70,50 $

Tarif des frais et des droits exigibles en matière d'instruments dérivés (chapitre I-14.01, r. 2)

Le *Tarif des frais et des droits exigibles en matière d'instruments dérivés* (chapitre I-14.01, r. 2) pris en application de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01) prévoit notamment les frais et droits exigibles énoncés ci-dessous.

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
			Section I : Frais exigibles	
1			Taux horaire par inspecteur ou enquêteur, pour les frais d'inspection ou d'enquête visés à l'article 135 de la *Loi sur les instruments dérivés*	120 $
2			Taux horaire par agent professionnel, pour les frais visés à l'article 143 de la *Loi sur les instruments dérivés*	120 $
3			Taux horaire par enquêteur, pour les frais d'enquête visés à l'article 170 de la *Loi sur les instruments dérivés*	120 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
			Section II : Droits exigibles	
4			Demande visée à l'article 14 de la *Loi sur les instruments dérivés*	7 047 $
5		1°	Demande d'inscription à titre de courtier ou de conseiller, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*	2 113 $
5		2° *a)*	Demande d'inscription à titre de représentant, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*, d'un courtier membre d'un organisme d'autoréglementation auquel l'Autorité a délégué l'application des dispositions concernant l'inscription des représentants	213 $
5		2° *b)*	Demande d'inscription à titre de représentant, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*, d'un courtier qui n'est pas membre d'un tel organisme d'autoréglementation	527 $
5		2° *c)*	Demande d'inscription à titre de représentant, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*, d'un conseiller	527 $
5		3° *a)*	Dans le cas du courtier, le 31 décembre de chaque année, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*	2 113 $
5		3°*b) i.*	Pour le paiement annuel, dans le cas du courtier, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*, pour chacun de ses représentants inscrits au 31 décembre, à l'exclusion de ceux qui ont interrompu leur activité: i. lorsque le courtier est membre d'un organisme d'autoréglementation auquel l'Autorité a délégué l'application des dispositions concernant l'inscription des représentants	247 $
5		3°*b) ii.*.	Pour le paiement annuel, dans le cas du courtier, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*, pour chacun des représentants inscrits au 31 décembre, à l'exclusion de ceux qui ont interrompu leur activité: ii. lorsque le courtier n'est pas membre d'un tel organisme d'autoréglementation	527 $
5		3° *c)*	Pour le paiement annuel, dans le cas du courtier, pour chacun de ses établissements, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*	106 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
5		5° *a)*	Dans le cas du conseiller, le 31 décembre de chaque année, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*	2 113 $
5		5° *b)*	Pour le paiement annuel, dans le cas du conseiller, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*, pour chacun de ses représentants inscrits au 31 décembre à l'exclusion de ceux qui ont interrompu leur activité	527 $
5		6°	Dépôt, par un courtier qui n'est pas membre d'un organisme d'autoréglementation, de l'avis indiquant qu'il a retenu les services d'un représentant, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*	70,50 $
5		7°	Dépôt de l'avis sur l'acquisition de titres ou de l'actif d'un courtier ou d'un conseiller prévu par règlement, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés*	704 $
5		8° *a)*	Dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* par ou pour le compte d'une personne physique autorisée, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés* : - pour la personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un courtier, sauf s'il s'agit d'un membre d'un organisme d'autoréglementation	527 $
5		8° *b)*	Dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* par ou pour le compte d'une personne physique autorisée, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les instruments dérivés* : - pour la personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un conseiller	527 $
6			Taux horaire par inspecteur, pour la préparation d'une inspection, l'inspection elle-même et le suivi des recommandations	120 $
7			Demande d'agrément conformément à l'article 82 de la *Loi sur les instruments dérivés*	7 047 $
8		1°	Demande d'autorisation, par une personne agréée, d'un dérivé pour l'application de l'article 83 de la *Loi sur les instruments dérivés*	1 761 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
8		2°	Montant minimal devant être versé pour le dépôt des renseignements annuels exigés en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les instruments dérivés* par une personne agréée	704 $
9			Demande de dispense visée à l'article 86 de la *Loi sur les instruments dérivés*	704 $
10			Demande de désignation d'une personne comme contrepartie qualifiée en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les instruments dérivés*	704 $

Règlement d'application de la loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (chapitre S-29.02, r. 1)

Le *Règlement d'application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (chapitre S-29.02, r. 1) pris en application de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (chapitre S-29.02) prévoit notamment les droits exigibles énoncés ci-dessous.

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
20			Délivrance d'un permis autorisant l'exercice de l'activité de société de fiducie	1 094 $

Règlement sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1, r. 50)

Le *Règlement sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1, r. 50) pris en application de la *Loi sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1) prévoit notamment les droits exigibles énoncés ci-dessous.

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
267	1	1°	Dépôt d'un projet de prospectus ou d'un prospectus provisoire pour les émetteurs autres qu'un organisme de placement collectif	1 381 $
267	1	1.1°	Dépôt d'un aperçu du fonds ou d'un aperçu du FNB dans le cas d'un organisme de placement collectif	1 243 $
	1	1.1°	Dépôt d'un aperçu du fonds ou d'un aperçu du FNB dans le cas d'un fonds du marché monétaire	6 215 $
267	1	2°	Dépôt d'un prospectus préalable provisoire	7 047 $
267	1	4°	Montant minimum lors du dépôt d'une déclaration de placement avec dispense	353 $
267	1	8°	Dépôt d'une modification du prospectus	353 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
267	1	8°	Dépôt d'une modification du prospectus visant à augmenter le nombre ou la valeur de titres à placer, le droit à verser est égal à l'excédent sur le montant suivant	353 $
267	1	9°	Dépôt d'un rapport géologique	175 $
267	1	9°	Dépôt d'un rapport géologique qui porte sur plus de deux terrains, droits exigibles par terrain	70,50 $
267	1	10°	Dépôt des informations exigées aux fins de l'application du deuxième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*	142 $
267	1	11°	Dépôt d'une convention de blocage	704 $
268	1	1°	Placement permanent, le droit à verser pour le dépôt du prospectus, à l'exception d'un placement de billets à moyen terme ou d'un placement d'organismes de placement collectif, est égal à l'excédent sur le montant suivant *	1 343 $
268	1	1.1°	Dépôt de l'aperçu du fonds effectué simultanément avec le dépôt du prospectus dans sa version définitive, dans le cas d'un placement permanent d'organismes de placement collectif *	1 209 $
	1	1.1°	Dépôt de l'aperçu du fonds effectué simultanément avec le dépôt du prospectus dans sa version définitive, dans le cas d'un placement permanent d'un fonds du marché monétaire, le droit à verser est égal à l'excédent sur le montant suivant*	6 043$
268.1			Dépôt du rapport prévu à l'article 94 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, le droit à verser est égal à l'excédent sur le montant suivant	1 409 $
271.2		1°	Dépôt des états financiers annuels par l'émetteur qui peut se prévaloir du régime de prospectus simplifié	2 820 $
271.2		2°	Dépôt des états financiers annuels par un émetteur non visé au paragraphe 1°, mais dont une valeur est inscrite à la cote d'une bourse canadienne	1 409 $
271.2		3°	Dépôt des états financiers annuels par un émetteur non visé au paragraphe 1° ou 2°	704 $
271.2		4°	Dépôt des états financiers annuels par un organisme de placement collectif	704 $
271.2		6°	Dépôt des états financiers annuels par un émetteur non visé aux paragraphes 1° à 4°	704 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
271.2		7°	Demande prévue à l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières* pour révoquer l'état d'émetteur assujetti ou dispenser des obligations d'information continue	142 $
271.2	1	9°	Dépôt d'une déclaration de changement important en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les valeurs mobilières*	142 $
271.3			Dépôt du rapport annuel de la caisse d'épargne et de crédit	493 $
271.4	1	1°	Dépôt de l'offre et de la note d'information prévues par règlement	1 409 $
271.4	1	1°	Un versement correspondant à l'excédent sur le montant suivant des sommes prévues aux sous-paragraphes *a* et *b*	1 409 $
271.4	1	1.1°	Dépôt du communiqué de presse exigé de l'auteur d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	1 409 $
271.4	1	1.1°	Un versement correspondant à l'excédent sur le montant suivant des sommes prévues aux sous-paragraphes *a* et *b*	1 409 $
271.4	1	2°	Dépôt d'un avis de changement ou de modification	704 $
271.4	1	2°	L'excédent sur le montant suivant, de 0,02 % de la contrepartie supplémentaire ajoutée par la modification, sur la base indiquée au paragraphe 1°	704 $
271.4	2		Au moment du dépôt de la circulaire du conseil d'administration de l'émetteur visé par une offre publique en réponse à cette offre	704 $
271.4.1			Dépôt des documents ou de l'annonce prévue sous le régime d'une dispense pour offre publique à l'étranger ou d'une dispense de minimis prévue par règlement	1 409 $
271.5	1	1°	Demande d'inscription à titre de courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement (sauf épargne collective et plan de bourses d'études)	2 113 $
271.5	1	1.1°	Demande d'inscription à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études	70,50 $
271.5	1	2° *a)*	Demande d'inscription à titre de représentant d'un courtier membre d'un organisme d'autoréglementation	213 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
271.5	1	2° *b)*	Demande d'inscription à titre de représentant d'un courtier en placement non membre d'un tel organisme d'autoréglementation ou d'un conseiller	527 $
271.5	1	2° *c)*	Demande d'inscription à titre de représentant d'un courtier d'exercice restreint ou d'un courtier sur le marché dispensé	421 $
271.5	1	2° *d)*	Demande d'inscription à titre de représentant d'un courtier en épargne collective ou d'un courtier en plans de bourses d'études	268 $
271.5	1	2.1°*a)*	Demande d'inscription à titre de chef de la conformité ou de personne désignée responsable d'un courtier en placement, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement	527 $
271.5	1	2.1°*b)*	Demande d'inscription à titre de chef de la conformité ou de personne désignée responsable d'un courtier d'exercice restreint ou d'un courtier sur le marché dispensé	421 $
271.5	1	2.1°*c)*	Demande d'inscription à titre de chef de la conformité ou de personne désignée responsable d'un courtier en épargne collective ou d'un courtier en plans de bourses d'études	268 $
271.5	1	3°*a)*	Pour le paiement annuel, dans le cas du courtier en placement, le 31 décembre de chaque année	2 113 $
271.5	1	3°*b)*	Pour le paiement annuel, pour chaque représentant inscrit au 31 décembre, d'un courtier en placement	527 $
271.5	1	3°*b)*	Pour le paiement annuel, pour chaque représentant inscrit au 31 décembre, d'un courtier en placement membre d'un organisme d'autoréglementation	247 $
271.5	1	3°*c)*	Pour le paiement annuel, pour chaque établissement d'un courtier en placement	106 $
271.5	1	4°*a)*	Pour le paiement annuel, dans le cas du courtier d'exercice restreint ou du courtier sur le marché dispensé, le 31 décembre de chaque année	2 113 $
271.5	1	4°*b)*	Pour le paiement annuel, pour chaque représentant, inscrit au 31 décembre, d'un courtier d'exercice restreint ou d'un courtier sur le marché dispensé	527 $
271.5	1	4°*c)*	Pour le paiement annuel, pour chaque établissement d'un courtier d'exercice restreint ou d'un courtier sur le marché dispensé	106 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
271.5	1	4.1°	Pour le paiement annuel, le 31 décembre de chaque année, dans le cas du courtier en épargne collective ou du courtier en plans de bourses d'études, pour chaque représentant inscrit à la fin de l'exercice	223 $
271.5	1	5°*a)*	Pour le paiement annuel, dans le cas du conseiller en valeurs, le 31 décembre de chaque année	2 113 $
271.5	1	5°*b)*	Pour le paiement annuel, pour chaque représentant, inscrit au 31 décembre, d'un conseiller en valeurs	527 $
271.5	1	5.1°	Pour le paiement annuel, dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement, le 31 décembre de chaque année	2 113 $
271.5	1	6°*a)*	Lors du dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* par ou pour le compte d'une personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un courtier en placement (sauf s'il s'agit d'un membre d'un organisme d'autoréglementation)	527 $
271.5	1	6°*b)*	Lors du dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* par ou pour le compte d'une personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un courtier d'exercice restreint ou d'un courtier sur le marché dispensé	421 $
271.5	1	6°*c)*	Lors du dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* par ou pour le compte d'une personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement	527 $
271.5	1	8°	Taux horaire par inspecteur, à l'occasion de la préparation d'une inspection, de l'inspection elle-même et du suivi des recommandations	120 $
271.5	1	9°	Rétablissement de l'inscription d'un représentant de courtier sur le marché dispensé, d'un représentant de courtier d'exercice restreint ou d'un représentant de conseiller	70,50 $
271.5	1	11°	Dépôt de l'avis relatif à l'acquisition des titres ou de l'actif d'une personne inscrite prévu par le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (sauf épargne collective et plan de bourses d'études)	704 $

Article	Alinéa	Par	Descriptif	2026
271.5.1			Taux horaire par inspecteur, dans le cadre d'une inspection prévue par la loi constitutive d'un fonds d'investissement	120 $
271.6		1°	Demande de dispense d'une obligation prévue dans la *Loi sur les valeurs mobilières* ou un règlement	704 $
271.6		1°	Demandes de dispenses relatives à une offre publique d'achat ou de rachat et au rapport d'évaluation prévu par règlement	1 409 $
271.6		1.1°	Demande de dispense d'une obligation prévue par la *Loi sur les valeurs mobilières* ou un règlement relatif à un placement	704 $
271.6		1.1°	Minimum supplémentaire à la suite du placement dispensé, 0,025 % de la valeur globale des titres placés au Québec	353 $
271.6		1.2°	Demande visant à désigner un investisseur qualifié	704 $
271.6		2°	Demande de régularisation de la situation de titres déjà émis, prévue à l'article 338.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*	353 $
271.6		4°	Demande prévue à l'article 68 ou 68.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*	353 $
271.6		5°	Dépôt du rapport d'évaluation prévu par règlement	704 $

* Dans le cas où l’émetteur décide de ne pas déposer un nouveau prospectus, les droits exigibles sur les titres placés au cours du dernier exercice sont payés lors du dépôt du rapport prévu à l’article 98 RV.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
2.2 Avis légaux de l’Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 décembre 2025 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sébastien Cliche Porfirio Antonio Treminio Centeno, Hiro Corporation Ltd et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 décembre 2025 – 14 h 00				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Roger Tremblay Partie intimée Services financiers Groupe Investors inc. et Services d'assurances I.G. inc. Valmond Santerre Curateur public du Québec Chambre de la sécurité financière Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec Banque Nationale du Canada Société de l'assurance automobile du Québec FEUE H.D.B. F.S.A.B.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jacques Lapointe, Avocat Dentons Canada s.e.n.c.r.l. Me Émilie Ghaleb (Le Curateur public du Québec) Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière) Me Philippe Bergeron (Banque Nationale du Canada) Dussault De Blois Lemay Beauchesne	Antonietta Melchiorre	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-026 SUITE	Vivianne Tremblay, Colette Tremblay, Michel Dionne, Benoit Dancause, Fondation de L'Université Laval, Œuvre du Cardinal Léger (Fondation Jules Et Paul-Émile Léger), Fondation Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Sanctuaire Sainte-Anne-De-Beaupré (Basilique De Sainte-Anne-De-Beaupré), Sanctuaire Notre-Dame-Du-Cap (Basilique Du Cap-De-La-Madeleine), Fondation Québécoise du cancer, Fondation de L'Institut de Cardiologie de Montréal, Fondation Action-Santé de la Matapédia (Fondation Hôpital Amqui), Fondation Ste-Justine et la Fondation de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval) L.B. Parties mises en cause	

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 janvier 2026 – 14 h 00				
2023-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Élan Future inc., Elan Future LTD Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc. et 9400-5493 Québec inc. Jérôme-Olivier Malo Martin Isabelle Nicolas Maltais Dominik Bilodeau Alexandre Cossette Marie-Soleil Baril Parties intimées Caisse Desjardins des technologies, Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, Banque de Montréal et Banque Toronto-Dominion Coinsquare Capital Markets Ltd. Newton Crypto Ltd	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada S.E.N.C.R.L. Dentons Canada S.E.N.C.R.L. FCA Légal s.e.n.c.r.l. Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. FCA Légal s.e.n.c.r.l. Torstein Braaten McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Christine Dubé	Contestation de la décision *ex parte* Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

5

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 janvier 2026 – 14 h 00				
2023-030 SUITE	Binance Canada Capital Markets inc., Binance Holdings Ltd., Clear White Solutions Limited, Officier de la publicité foncière de Shefford et Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Ernst & Young inc. ès qualités d'administrateur provisoire des sociétés Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9400-5493 Québec inc., 9456-4416 Québec inc. et 9456-4424 Québec inc. Parties mises en cause	 Dentons Canada S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Contestation de la décision *ex parte* Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
8 janvier 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Services en placements Peak inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cardinal Léonard Denis De Sua Avocats s.n. Groupe financier PEAK	Antonietta Melchiorre	Accord pour l'intimée Services en placements Peak inc. Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 janvier 2026 – 9 h 30				
2025-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Randy Howard Puritt Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalité administrative et de radiation d'inscription Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
8 janvier 2026 – 14 h 00				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Services en placements Peak inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cardinal Léonard Denis De Sua Avocats s.n. Groupe financier PEAK	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
12 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Allard et Pyrole Capital inc. Parties intimées BMO Ligne d'action inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de prolongation intérimaire des ordonnances de blocage Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 janvier 2026 – 14 h 00				
2023-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc. Parties intimées Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins et Banque de Montréal Gilles Bergeron Gestion SEGI Ltée Me Marie-Andrée Mallette Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Marie-Andrée Mallette, avocate Me Alain Houle Marie-Andrée Mallette, avocate	Jean-Pierre Cristel	Accord sur la demande de levée partielle des ordonnances de blocage du mis en cause Gilles Bergeron Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
14 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
14 janvier 2026 – 9 h 30				
2025-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Kelsey Brunette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Juneau-Katsuya et Pierre G. Fillion Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
15 janvier 2026 – 14 h 00				
2025-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Rémy-Ouimette Scalabrini et Maricom inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 janvier 2026 – 15 h 00				
2025-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les entreprises CLS inc. (Inscription no 602943) et Christine Lapointe (Certificat no 189903) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Latreille Trading Easy Keegan McDougall et Gabriel Martineau Samuel Dubois Cristel Berthiaume Parties intimées Guylain Latreille et Chantal Garneau Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), Caisse Desjardins Hull-Aylmer, Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), PayPal Canada Co., Shakepay inc., Binance Canada Capital Markets inc., Foris Dax inc., l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau et l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donaldson Boissonneault Me Hedi Belabidi Donaldson Boissonneault Beaudry, Bertrand, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée des ordonnances de blocage des mises en cause Guylain Latreille et Chantal Garneau Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Latreille Trading Easy Keegan McDougall et Gabriel Martineau Samuel Dubois Cristel Berthiaume Parties intimées Guylain Latreille et Chantal Garneau Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), Caisse Desjardins Hull-Aylmer, Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), PayPal Canada Co., Shakepay inc., Binance Canada Capital Markets inc., Foris Dax inc., l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau et l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donaldson Boissonneault Me Hedi Belabidi Donaldson Boissonneault Beaudry, Bertrand, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée des ordonnances de blocage des mises en cause Guylain Latreille et Chantal Garneau Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
22 janvier 2026 – 14 h 00				
2025-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse F.D. S.-O.M., A.M. et P.P. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opération sur valeur Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 janvier 2026 – 14 h 00				
2025-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre-Charles Jolicoeur (Certificat nº 247812) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2025-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean Nasrallah, Alexandre Trudeau et Joseph Alexander Felix Parkin Parties intimées FCF Inc. et ZYPTO SPOŁKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIED-ZIALNOŚCIĄ (f.a.s. ZYPTO SP ZOO) Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 janvier 2026 – 14 h 00				
2024-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse ZYPTO SP ZOO et FCF inc. Jean Nasrallah et Alexandre Trudeau Joseph Alexander Felix Parkin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Goulet Brière s.n.	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
23 janvier 2026 – 9 h 30				
2025-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Robert Dubois Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Artéfacts Virtuels inc., Jean Dobey Ourega et Claude Lachance Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Christine Dubé	Demande en communication des intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
26 janvier 2026 – 9 h 30				
2025-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Abderrazzak Merzouki Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal s.e.n.c.r.l.		Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi Conférence de gestion

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 janvier 2026 – 9 h 30				
2021-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Bergeron Partie intimée Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Pelletier Avocats Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits conférés par l'inscription, révocation de certificat, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, et d'interdiction d'agir comme administrateur, dirigeant ou dirigeant responsable d'un cabinet en assurance Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
29 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-034	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Liam Idelson Turner Steven Finn Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc. Battista Turcot Israel, s.e.n.c.	Antonietta Melchiorre	Accords Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 janvier 2026 – 9 h 30				
2024-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Itradecoins inc., Jésuel Albernhe et Sébastien Lambert Parties intimées Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co. et Bitbuy Technologies inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur & Associés Avocats	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
29 janvier 2026 – 9 h 30				
2020-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion Itradecoins inc., Jésuel Albernhe et Sébastien Lambert Parties intimées Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co., Tangerine et Bitbuy Technologies inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Levasseur & Associés Avocats	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Accord sur demande de levée des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 janvier 2026 – 14 h 00				
2025-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services financiers Wesley inc., Wesley Alexandre et Martin Bédard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dussault De Blois Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscriptions, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet, de mesure de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2 février 2026 – 9 h 30				
2025-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jonathan Gagné Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
2 février 2026 – 14 h 00				
2025-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Picard Poitras Gervais avocats CRG avocats inc.	Antonietta Melchiorre	Demande en communication de l'intimé Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 février 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Christine Dubé	Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 février 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Christine Dubé	Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 février 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Christine Dubé	Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 février 2026 – 9 h 30				
2025-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Glazer (Certificat no 234729) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Di Fazio Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de conditions à l'inscription Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
10 février 2026 – 9 h 30				
2025-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Glazer (Certificat no 234729) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Di Fazio Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de conditions à l'inscription Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 février 2026 – 9 h 30				
2025-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Glazer (Certificat no 234729) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Di Fazio Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de conditions à l'inscription Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
12 février 2026 – 9 h 30				
2025-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Glazer (Certificat no 234729) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Di Fazio Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de conditions à l'inscription Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
12 février 2026 – 9 h 30				
2024-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Latreille Trading Easy Keegan McDougall et Gabriel Martineau Samuel Dubois Cristel Berthiaume Parties intimées Guylain Latreille et Chantal Garneau Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), Caisse Desjardins Hull-Aylmer, Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), PayPal Canada Co., Shakepay inc., Binance Canada Capital Markets inc., Foris Dax inc., l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau et l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donaldson Boissonneault Me Hedi Belabidi Donaldson Boissonneault Beaudry, Bertrand, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de communication et demande de levée des ordonnances de blocage des intimés Vincent Latreille et Cristel Berthiaume Audience pro forma Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 février 2026 – 9 h 30				
2025-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Guay, Isabelle Guay, Geneviève Guay et Gabriel Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement, de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
16 février 2026 – 9 h 30				
2025-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Benjamin Forte Jonathan Forte Nicolas Barbasch-Bouchard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lacoursière Avocats FCA Légal s.e.n.c.r.l.	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Moyens préliminaires de l'intimé Jonathan Forte Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 février 2026 – 14 h 00				
2025-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jonathan Forte Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal s.e.n.c.r.l.	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Moyens préliminaires Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
17 février 2026 – 9 h 30				
2025-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Glazer (Certificat no 234729) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Di Fazio Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Stéphanie Potvin Jocelyne Charland	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de conditions à l'inscription Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 février 2026 – 9 h 30				
2025-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les entreprises CLS inc. (Inscription no 602943) et Christine Lapointe (Certificat no 189903) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
18 février 2026 – 9 h 30				
2025-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les entreprises CLS inc. (Inscription no 602943) et Christine Lapointe (Certificat no 189903) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 février 2026 – 9 h 30				
2024-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincent Allard et Pyrole Capital inc. Parties intimées BMO Ligne d'action inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de levée des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
24 février 2026 – 9 h 30				
2024-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Poitras Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Jocelyne Charland Stéphanie Potvin	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 mars 2026 – 9 h 30				
2024-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ahmed Aly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robillard Prescott Morissette avocats s.e.n.c	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Sylvain Poirier Jocelyne Charland	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
12 mars 2026 – 9 h 30				
2024-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ahmed Aly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Robillard Prescott Morissette avocats s.e.n.c	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Sylvain Poirier Jocelyne Charland	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 mars 2026 – 9 h 30				
2025-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Quan Le (Certificat no 156302) et Choix hypothécaire Quan Le inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers INEX Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Jocelyne Charland Sylvain Poirier	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de mesure de redressement Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
18 mars 2026 – 9 h 30				
2024-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Serge Beausoleil et Martin Tremblay Johnson Joseph Leigh Hughes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc. Woods s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demandes de précisions Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
18 mars 2026 – 9 h 30				
2025-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Quan Le (Certificat no 156302) et Choix hypothécaire Quan Le inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers INEX Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Jocelyne Charland Sylvain Poirier	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de mesure de redressement Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 mars 2026 – 9 h 30				
2025-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Quan Le (Certificat no 156302) et Choix hypothécaire Quan Le inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers INEX Légal	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Assesseurs : Jocelyne Charland Sylvain Poirier	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de mesure de redressement Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
23 mars 2026 – 9 h 30				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 mars 2026 – 9 h 30				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
25 mars 2026 – 9 h 30				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 mars 2026 – 9 h 30				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
27 mars 2026 – 9 h 30				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 mars 2026 – 9 h 30				
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
16 avril 2026 – 9 h 30				
2024-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Serge Beausoleil et Martin Tremblay Johnson Joseph Leigh Hughes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc. Woods s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demandes de précisions Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 avril 2026 – 9 h 30				
2025-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Cabinet de courtage Global inc. (Inscription no 602418) et David Raymond Pilon (Certificat no 216883) Dominic-Julien Lafrance-Raymond (Certificat no 177868) Parties intimées Banque de Montréal, Pafco compagnie d'assurance et Primaco Ltée Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Bissonnette Giroux s.a, Cabinet d'avocats	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de révocation d'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 avril 2026 – 9 h 30				
2025-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Cabinet de courtage Global inc. (Inscription no 602418) et David Raymond Pilon (Certificat no 216883) Dominic-Julien Lafrance-Raymond (Certificat no 177868) Parties intimées Banque de Montréal, Pafco compagnie d'assurance et Primaco Ltée Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Bissonnette Giroux s.a, Cabinet d'avocats	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de révocation d'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

18 décembre 2025

2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. Bond – 2023-026-003

https://t.soquij.ca/Sk27Q

Autorité des marchés financiers c. Tremblay – 2024-016-001

https://t.soquij.ca/m2F6A

Autorité des marchés financiers c. Soucy – 2023-026-004

https://t.soquij.ca/Pa5g4

Autorité des marchés financiers c. Lavoie – 2023-026-005

https://t.soquij.ca/Pj35R

Autorité des marchés financiers c. Asassur inc. – 2025-011-001

https://t.soquij.ca/Qd4f7

Autorité des marchés financiers c. Gauthier – 2024-019-001

https://t.soquij.ca/Tc69E

Autorité des marchés financiers c. Brunette – 2023-023-006

https://t.soquij.ca/w2N8E

Autorité des marchés financiers c. Barbasch-Bouchard – 2025-010-001

https://t.soquij.ca/g8A7X

Autorité des marchés financiers c. Cyr-Vidal – 2024-026-002

https://t.soquij.ca/Ww76H

Autorité des marchés financiers c. Charruau – 2023-027-004

https://t.soquij.ca/y9TSf

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026 – Avis d'indexation

Droits, frais et tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026 – Avis d'indexation

(Voir section 1.1 du présent bulletin)

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AIOUAZ	ZEINEB	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-10
AOUAD	ANTOUN	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2025-12-08
AUBERT	CÉDRIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
AUDET	PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-05
AUDET	MICHEL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-10
BASQUE	MARIE-DOMINIQUE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-12
BEAUREGARD	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
BEN HADID	YOUSSEF	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2025-12-08
BERGERON	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
BOUTIN	MARTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
BRASSEUR MONGEAU	MATHIEU	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-14
BROUILLETTE	SIDNEY	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2025-12-12
CECCUCCI	AGOSTINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
COFFI	EBIAN	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-11-21
DELLA ROSA	MARIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-10
DESROCHES	JADE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-13
DIARRA	ALHASSANE	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-11-13
DIMASSI	AHMED	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
DUMOULIN	CATHERINE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2025-12-12
EL BOUZIDI	KHALID	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-10
FALL	AICHATOU	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-12-12
FITZGERALD	LOUIS	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-12

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
FRANCOEUR	VALÉRIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-10
FUGÈRE	MARYSE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
GAGNÉ	PIERRE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2025-12-12
GARZON ESCUDERO	JUAN PABLO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-15
GÉLINAS	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
GIROUX	SUZANNE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2025-12-15
GONZALEZ SUERO	ISAIAS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-11-18
GRANDMONT-BÉRUBÉ	ETIENNE	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2025-12-16
GRATI	OMAR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-15
HAMMOUTENE	SAMY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2025-12-10
HAO	NAN	GUIKER FINANCIAL SERVICES INC.	2025-12-15
HÉBERT	MATIS	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-10
HÉBERT	NATHALIE	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2025-11-30
HEPPELL	MARIE-FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
HURTADO	JEYMY	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-12-12
IAMMATTEO	JULIA	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-12-12
JABIR	GHITA	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-12-12
JULIEN	GUY	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2025-11-18
KALIPOLIDIS	VASILIOS	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2025-12-08
KAMAYEV	ZAMIRA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-12-01
KORDAHI	MARC	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-11-28
KUFEDJIAN	DIMITRI	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2025-11-27
LAGANIÈRE	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-02
LANGEVIN	CHRISTIAN	FONDS D'INVESTISSEMENT DE CITIBANQUE CANADA	2025-12-12

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAPROTTE	XAVIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
LAVOIE	JONATHAN	GESTION MD LIMITÉE	2025-12-04
LEGAULT	STÉPHANE	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2025-12-10
LEVASSEUR	HUBERT	CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITEE	2025-12-10
LINTEAU	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
LIU	ZIROU	RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2025-12-05
MAINGUY	BAPTISTE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2025-12-03
MARANDA	ECATERINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-12-12
MARINEAU	JEAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2025-12-10
M'BAHIA	SULLIVAN-REGIS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-05
MELENDREZ-ESMERIA	MARIELLE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2025-12-15
PAQUETTE	MAXIME	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-12-10
PAULIN	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-11-30
PERINPAVELUPILLAI	THISANA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-15
PORLIER	DOLORÈS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
RAMGOLAM	VARSHA	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-12-12
RAMSI	YAHYA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-12-09
RONDEAU	GILLES	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2025-11-28
SAVOY	LOUISE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2025-12-09
SEMAOUNE	MASSINISA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-10
SIGOUIN	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
SPIRA	NATHAN	ÉPARGNE C.S.T. INC.	2025-12-11
TCHISTOV	VITALI	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-12-15
TOBALIKIAN	MILANIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-12
TOROSSI	NANCY	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2025-11-17

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TULUS	CAMELIA-MARINELA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-12-15
TURCOTTE	MAUDE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-11
VELEZ ZAPATA	NICOLAS	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2025-12-10
VIGNEAU	BIANCA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
VINCENT	TAMIE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2025-12-12
WERGHEMMI	ASMA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-12
YAKI EUNICE	ANDRÉA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-12-05
YAMAK	HOUSSAM	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-12-09
YOUSSEF	GILBERT	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2025-12-02

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LANGEVIN	CHRISTIAN	FONDS D'INVESTISSEMENT DE CITIBANQUE CANADA	2025-12-12

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101729	BEAUREGARD, CHANTAL	6A	2025-12-15
103519	BLANCHETTE, RENÉ	1A	2025-12-12

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
107547	COHEN, JACOB	2A	2025-12-15
107547	COHEN, JACOB	1A	2025-12-15
109081	DE CHAZAL, DENIS	4A	2025-12-12
109190	DECARUFEL, ERICK	4A	2025-12-10
112114	FERLAND, RACHEL	3A	2025-12-12
113304	GAGNON, CLAUDINE	1A	2025-12-12
125738	PAQUETTE, CLAUDE	4A	2025-12-16
127951	PROULX, KEN ANDRÉ	2A	2025-12-12
127957	PROULX, MARC	6A	2025-12-12
128470	REBIBO, MICHEL	1A	2025-12-12
129418	RONDEAU, GILLES	6A	2025-12-12
135672	MARCOTTE, JEAN-FRANÇOIS	2B	2025-12-15
139753	ASSELIN, KENNETH	6A	2025-12-11
145340	LASANTÉ, SAMUEL	16A	2025-12-10
158031	PLANTE, LISETTE	4C	2025-12-12
159605	SHEEN, GARY	1A	2025-12-12
160521	MARQUES, ANABELA	4A	2025-12-12
160774	ST-GEORGES, SÉBASTIEN	2A	2025-12-16
161365	BUSSIÈRES, LINE	6A	2025-12-10
162739	LEBLANC, CÉLINE	4A	2025-12-15
165669	PÉLOQUIN, CAROLE	1A	2025-12-15
169222	RIOPEL, JEAN-PHILIPPE	6A	2025-12-11
171235	GEMME, JEAN-FRANÇOIS	1A	2025-12-12
178873	DUPUIS, MARIO	1A	2025-12-12
181477	LAMY, JEAN-FRANÇOIS	4C	2025-12-15
183906	BROUILLETTE, SIDNEY	1A	2025-12-16
185588	NORMAND, MARIE-CLAUDE	3B	2025-12-15
191250	SARA, SACHA MATHIEU	3B	2025-12-16
202308	GERMAIN, ANNIE	6A	2025-12-12
202308	GERMAIN, ANNIE	1A	2025-12-12
204740	VERRUCCI, DANIEL	5C	2025-12-15
206608	ROUTHIER, PASCALE	3B	2025-12-16
209870	ROBERT, VINCENT	1A	2025-12-11
212433	TREMBLAY, DAVID	1A	2025-12-15
216814	HENRY, JORDAN	1B	2025-12-10
219939	BEDROS, GLORIA	1A	2025-12-15
220256	GHIA, SARAH	4B	2025-12-11
220607	FORTIN, CHLOÉ-AMÉLIE	5B	2025-12-15

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
223562	FERLAND-GIROUX, JENNIFER	4B	2025-12-15
224430	GAGNON- LACHAPELLE, LASZLO	4B	2025-12-12
226500	GADOURY, VÉRONIC	1A	2025-12-12
226500	GADOURY, VÉRONIC	2A	2025-12-12
233433	BOUSSAID, NAILA	3B	2025-12-15
237835	HUDON, ISABELLE	16A	2025-12-16
239166	SQUALLI HOUSSAINI, TAYAA	1A	2025-12-15
239186	PAQUIN-LEMAY, MAUDE	5B	2025-12-11
241308	STOICEV, ALEXANDRU	3B	2025-12-16
241629	GIROUX, MICHEL	1A	2025-12-15
242728	BEAUCHAMP, ISABELLE	5C	2025-12-12
243289	EDMOND, PETER JAMES	3B	2025-12-15
244891	ROBICHAUD, JIMMY	3B	2025-12-16
244939	ARSENAULT, JULES	3B	2025-12-16
245419	MARTIN, SERGE	16A	2025-12-15
247040	ATTA, KOUAKOU YOHANN FABRICE	1A	2025-12-12
250501	POITRAS, LOUIS-PHILLIPPE	16A	2025-12-15
250523	ABBOUD, SOFIA	4B	2025-12-16
251499	YARMOLINSKI, LINDA	4A	2025-12-15
252279	CHATEAUNEUF, NANCY	4B	2025-12-17
253035	ROMAIN LÉVEILLÉ, MARIE-EDITH	1A	2025-12-15
254140	TOSSOU, EDOUARD LEVRAI	3B	2025-12-16
254687	BOILY, AURÉLIE	1A	2025-12-11
255659	GRONDIN, ANDY	1A	2025-12-15
255831	LANCTÔT- LAPOINTE, ANTONIN	4A	2025-12-10
256491	GINCHEREAU, NATHAN	1A	2025-12-15
256928	EL HUSSEINI, OLA	3B	2025-12-10
257133	BARROS DA ROSA, DANIZE	1A	2025-12-11
257458	GAUDREAU-DAUPHIN, LAURENCE	1B	2025-12-15
258192	PRESLES, NOÉE	4A	2025-12-16
258544	BOIVIN, SABRINA	5B	2025-12-15
259180	GIRARD, MATHIEU	1A	2025-12-12
259913	DEFFERT, MÉLANIE	16A	2025-12-15
260178	RACINE, ÉMILE	5B	2025-12-15
260208	ABDALLAH, LARA	1B	2025-12-16
261831	FRÉCHETTE, SYLVIE	1A	2025-12-12
262316	GOULET, JIMMY	1B	2025-12-12
262624	TURGEON, JOEL	4C	2025-12-16

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
263215	ANIAMBOSSOU, CODJO PATIENT INNOCENT	1A	2025-12-15
263520	FRADETTE, SELYNA	5B	2025-12-16
264471	BOUCHER, LAURENCE	5B	2025-12-16
264902	SERRA, MARIA	5B	2025-12-16
264933	NICKNER, AUDREY	3B	2025-12-10
265801	FILLION-BÉDARD, CHELSEA	3B	2025-12-12
266228	DROUIN, JACYNTHE	5B	2025-12-10
267241	ZHAO, SUYING	1A	2025-12-11
267487	GALLANT, JESSICA	1B	2025-12-11
267786	HARVEY, KEVEN	1A	2025-12-15
268100	BUCHER, WILLIAM MARTIN	1A	2025-12-15
268725	LEMIEUX, CAROLINE	3B	2025-12-15
268751	ALLARD, JOËL	3B	2025-12-15
269439	ARSENAULT, RACHEL	3B	2025-12-16
269448	MFEBE, CHRISTOPHER KINGOLO	4B	2025-12-10
270101	CHERDOUD, NOOR	3B	2025-12-15
270466	GRAVEL, NANCY	1A	2025-12-16
271239	HAKIZIMANA, FREDERIC	1A	2025-12-15
272700	HARNOIS, MAXIME	3B	2025-12-10
272734	NAGHSHI, KAYAN	3B	2025-12-12

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	CADIEUX	JEAN-PHILIPPE	2025-12-15
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)	BOLDUC	DENIS	2025-12-01

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500245	RENÉ BLANCHETTE	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-12
500563	YVON ST-JEAN	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-10
500916	DENIS DE CHAZAL COURTIERS D'ASSURANCES INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2025-12-12
501939	AGENCE D'ASSURANCES J. D. WEST LTÉE	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-16
502152	CLAUDINE GAGNON	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-11
512127	CAROLE PÉLOQUIN	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-15
515060	9098-8247 QUÉBEC INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-10
515585	JACOB COHEN ASSURANCES CANADA LTÉE.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2025-12-15
516140	SOLUTIONS FINANCIÈRES WALLACE & VANBOLHUIS INC.	PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-16
607251	LINE BUSSIÈRES	PLANIFICATION FINANCIÈRE	2025-12-10
608033	SAMUEL LASANTÉ	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2025-12-10

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
609049	KEVEN HARVEY	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-12
609374	NANCY GRAVEL	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-12-16

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
MACKINNON, BENNETT & COMPAGNIE INC.	COURTIER SUR LE MARCHÉ DISPENSÉ	2025-12-26

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	GAUVIN-BRODEUR	THOMAS	2025-12-15
SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE	TESTANI	ANNAMARIA	2022-03-18
NALMONT CAPITAL INC.	DUFRESNE	MARTIN	2025-12-15
NALMONT CAPITAL INC.	HOCQUARD	ALEXANDRE	2025-12-15

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	GAUVIN-BRODEUR	THOMAS	2025-12-15
SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE	TESTANI	ANNAMARIA	2022-03-18
NALMONT CAPITAL INC.	DUFRESNE	MARTIN	2025-12-15
NALMONT CAPITAL INC.	HOCQUARD	ALEXANDRE	2025-12-15

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	DUBE	GENEVIEVE	2025-12-15
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	GAUVIN-BRODEUR	THOMAS	2025-12-15
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)	CARRIÈRE	OLIVIER	2025-12-15
SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE	TESTANI	ANNAMARIA	2022-03-18
NALMONT CAPITAL INC.	DUFRESNE	MARTIN	2025-12-15
NALMONT CAPITAL INC.	HOCQUARD	ALEXANDRE	2025-12-15

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
609716	RICARDO ROSSI - COURTAGE HYPOTHÉCAIRE INC.	RICARDO ROSSI	Courtage hypothécaire	2025-12-10
609717	JEAN-LUC PLOURDE COURTAGE HYPOTHÉCAIRE INC.	JEAN-LUC PLOURDE	Courtage hypothécaire	2025-12-10
609719	LASANTÉ FINANCE INC.	SAMUEL LASANTÉ	Courtage hypothécaire	2025-12-10
609721	ASSURANCES WHITEMONT INC.	PANAGIOTIS TSAKIRIS	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2025-12-11
609722	9612483 CANADA LTD.	LAN LIN	Assurance de personnes	2025-12-12
609724	STEER RISK SOLUTIONS INC.	MARC WILLIAM JOHN PUDDY	Assurance de dommages (courtier)	2025-12-12

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
609725	9545-7859 QUÉBEC INC.	SHANY CLEMENT PER RON	Assurance de dommages (courtier)	2025-12-12
609726	9468-2309 QUÉBEC INC.	YEDIDYA-EITAN MORYOUSSEF	Assurance de dommages (courtier)	2025-12-12
609728	LT ASSURANCES INC.	LUCIANO TIRONE	Assurance de dommages (courtier)	2025-12-16
	RFO CAPITAL INC.	MINDY MAYMAN	Gestionnaire de fonds d'investissement	2025-12-05

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – JANVIER 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sophie Fasciano	2025-02-01(E)	M[e] Patrick de Niverville Président Mme Karine S. Correia Mme Annie Mercier	28 et 29 janvier 2026 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Manquer à l'honneur et à la dignité de la profession dans le cadre du traitement de neuf (9) dossiers de réclamation; À 10 reprises, recommander et/ou demander l'émission de paiements totalisants approximativement 1 693 281 $ alors que ces paiements n'étaient pas requis et/ou justifiés; À 8 reprises, ne pas consigner dans ses notes au dossier plusieurs éléments et/ou interventions, reliés à deux entrepreneurs; Induire les assurés en erreur en leur fournissant des informations inexactes; Entraver le travail de la syndique adjointe.	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE – JANVIER 2026

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Omer Naek	CD00-1567	M[e] Madeleine Lemieux Présidente suppléante M. Bruno Therrien, Pl. Fin. Membre M. Daniel Burnie, A.V.C., Pl. Fin. Membre	14 janvier 2026 à 09h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : comitediscipline@chambresf.com	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Sanction

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Avis d’intention des assujettis et autres avis
5.5 Sanctions administratives
5.6 Protection des dépôts
5.7 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026 – Avis d'indexation

(Voir section 1.1 du présent bulletin)

Le 18 décembre 2025

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'AMF (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'AMF est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'AMF relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'AMF, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'AMF reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'AMF les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'AMF, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'AMF et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'AMF.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 18 décembre 2025

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle membre d'une fédération, Société mutuelle et Union Réciproque	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV)	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PCPROV), dûment **signé**. - Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.10 à 10.17) - si applicable - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment **signée** (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment **signée** (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé annuel relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), audité et dûment **signé**. **Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.**** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe	-	PDF	90 jours ***Nouveau***
• Liste des personnes formant l'union réciproque (l'Union) ***	175	Excel	60 jours
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p.70.60 du relevé annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____$ déposée par (nom du réassureur).» (si applicable)	180	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires,aux membres ou aux personnes formant l'Union, dûment **signés**. (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires - Rapport de l'actuaire désigné. (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primes.	-	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**. (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	500	PDF intelligent*	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2026. (si applicable)	590	PDF	60 jours
• Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (**Tous les assureurs doivent compléter le fichier qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblement de terre.**) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	**31 mai 2026**
• Rapport du Comité d'éthique, dûment **signé**.	760	PDF	60 jours
• Divulgations sur les risques climatiques.**** - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 - Fichier de données - IC2 https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours ***Nouveau***

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

*** PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**
****Le ratio du TCM doit être audité annuellement par un auditeur. Le rapport d'audit portant sur le ratio du TCM doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le relevé annuel P&C déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice TCM lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 10.00 du relevé du TCM.**

***** Seulement l'union réciproque est tenue de déposer la liste des personnes qui la forment.**

****** Pour l'union réciproque, les divulgations sur les risques climatiques ne sont pas applicables.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Organisme d'autoréglementation	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV)	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PCPROV), dûment **signé**. - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment **signée** (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment **signée** (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), dûment **signé**. **Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.**** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	**90 jours** ***Nouveau***
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la page 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment **signés**. (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**. (Les instructions seront disponibles sur le sitre Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires - Rapport de l'actuaire désigné. (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primes.	-	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**. (Les instructions seront disponibles sur le sitre Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	500	PDF intelligent*	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2026. (si applicable)	590	PDF	60 jours
• Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. **(Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.)** https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	**31 mai 2026**

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

*** PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**
****Le ratio du TCM doit être audité annuellement par un auditeur. Le rapport d'audit portant sur le ratio du TCM doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le relevé annuel P&C déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice TCM lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 10.00 du relevé du TCM.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Fédération de sociétés mutuelles d'assurance	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• États financiers audités, dûment **signés**.	200	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours
• Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2026. (si applicable)	590	PDF	60 jours

*** PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 2

CHARTE DU CANADA **CHARTE EXTRA-PROVINCIALE**			
Société par actions, Société mutuelle et Union réciproque	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV), dûment **signé**. - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.15) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment **signée** (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment **signée** (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), dûment **signé**. **Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.**** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours ***Nouveau***
• Relevé financier annuel (MI3/MI4/MI5/MIPROV)**	-	Excel	60 jours
• Relevé financier annuel (MI3/MI4/MI5/MIPROV), dûment **signé**.** - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.15) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur l'état annuel - Président/Chef de la direction, dûment **signée** (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment **signée** (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10 à 20.60, dûment **signé**.	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé financier MI, dûment **signée**.** https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé annuel sur le test de suffisance du capital (TSAH) **	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel sur le test de suffisance du capital (TSAH), audité et dûment **signé. **** **Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant**.	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TSAH, dûment **signée**. ** (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	pdf	90 jours
• Liste des personnes formant l'union réciproque (l'Union). ***	175	Excel	60 jours
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p.70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____$ déposée par (nom du réassureur).» (si applicable)	180	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires,aux membres ou aux personnes formant l'Union, dûment **signés**. (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné – Tableaux supplémentaires qui sont déposés auprès de votre régulateur principal.	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primes.	-	Excel	60 jours
• Courbe d'actualisation du rapport de l'actuaire désigné (PC6)	-	Excel	60 jours ***Nouveau***
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**.	500	PDF	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. **(Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.)** https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	**31 mai 2026**
• Divulgations sur les risques climatiques.**** - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) - Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours ***Nouveau***

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

*** PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**
**** Seulement les sociétés d'assurance hypothécaire sont tenues de déposer le Relevé financier annuel AH ainsi que leur test de suffisance du capital au moyen du Relevé sur le test de suffisance du capital (TSAH).**

***** Seulement l'union réciproque est tenue de déposer la liste des personnes qui la forment.**
****** Pour l'union réciproque, les divulgations sur les risques climatiques ne sont pas applicables.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 3

CHARTE ÉTRANGÈRE			
Société par actions et Société mutuelle	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV). Le fichier Excel doit contenir l'attestation de l'Agent principal au Canada (page 99.11), dûment **signée** ainsi que les notes aux états financiers, version projet (si disponible).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV), dûment **signé**. - Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.10) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Agent principal au Canada, dûment **signée** (page 99.11) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment **signée** (page 99.15)	-	PDF	**31 mai 2026**
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	**31 mai 2026**
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment **signée**. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	**31 mai 2026**
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p.70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____$ déposée par (nom du réassureur).» (si applicable)	180	PDF	60 jours
• Liste des souscripteurs du Lloyd's au Québec**	185	Excel	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), dûment **signé**. **Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.**** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	**31 mai 2026**
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment **signée**. (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	PDF	**31 mai 2026**
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours ***Nouveau***
• États financiers audités de l'assureur portant sur les activités exercées au Québec et/ou au Canada, dûment **signés**.	200	PDF intelligent*	**31 mai 2026**
• Rapport annuel de l'assureur incorporé à l'étranger présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné – Tableaux supplémentaires qui sont déposés auprès de votre régulateur principal.	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primes.	-	Excel	60 jours
• Courbe d'actualisation du rapport de l'actuaire désigné (PC6)	-	Excel	60 jours ***Nouveau***
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**.	500	PDF	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. **(Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.)** https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	**31 mai 2026**
• Divulgations sur les risques climatiques. - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) - Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	 IC0 IC1 IC2	 Excel .csv .csv	180 jours ***Nouveau***

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

*** PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**

**** Seulement Lloyd's est tenu de déposer la liste des souscripteurs.**

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'AMF (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'AMF est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'AMF relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'AMF, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'AMF reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'AMF les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'AMF, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'AMF et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'AMF.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 18 décembre 2025

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment **signé**. - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment **signée** (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.013) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	110	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment **signés**. (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**. (Le Guide de l'actuaire est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	420	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**. (Le Guide de l'actuaire sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	500	PDF intelligent*	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Relevé annuel ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes.	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment **signé**. **Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.**** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans).	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé ESCAP, dûment **signée**. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours ***Nouveau***
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice ESCAP, dûment **signé**.	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - ESCAP. (si applicable)	735	PDF	**Note 1**
• Rapport du Comité d'éthique, dûment **signé**.	760	PDF	60 jours
• Divulgations sur les risques climatiques: - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 - Fichier de données - IC2 https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours ***Nouveau***

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* **PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**

** **Les ratios ESCAP doivent être audités annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur les ratios ESCAP doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le Relevé annuel VIE déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice ESCAP lors de l'établissement des ratios ESCAP présentés à la page 10.100 du Relevé ESCAP.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Compagnie d'assurance funéraire	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• État annuel du S-20. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	-	Excel	60 jours
• État annuel du S-20, dûment **signé**. - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 0100 à 0140) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF, dûment signé (page 0600) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment **signé** (page 0900) (**Exempté**) - Attestation des administrateurs, dûment **signée** (page 1000)	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Formulaire S-20, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	110	PDF	60 jours
• Rapport annuel ou états financiers audités présentés aux membres, dûment **signés**. (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours (**Exempté**)
• Toutes les modifications ou nouvelles ententes de réassurance.	580	PDF	60 jours

* **PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 2

CHARTE DU CANADA **CHARTE EXTRA-PROVINCIALE**			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment **signé**. - Attestation portant sur l'état annuel - Dirigeants, dûment **signée** (page 10.000) - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment **signée** (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 et 10.013) *pour les charte extra-provinciales - Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.012) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	60 jours
• Relevé trimestriel supplémentaire Vie (LF4)	-	Excel	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment **signée**. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	110	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment **signés**. (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	410	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**.	500	PDF intelligent*	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMAV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMAV), dûment **signé**. Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant. Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TSAV, dûment **signée**. (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours ***Nouveau***
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital règlementaire, dûment **signé**.	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - TSAV. (si applicable)	735	PDF	**Note 1**
• Divulgations sur les risques climatiques: - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) - Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours ***Nouveau***

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* **PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**

ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

ANNEXE 3

CHARTE ÉTRANGÈRE			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	**Code du relevé**	**Format du fichier**	**Échéance** **Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe**
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV). Le fichier excel doit contenir l'attestation de l'Agent principal au Canada (page 10.002), dûment signée, ainsi que les notes aux états financiers, version projet (si disponible).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment signé. - Attestation portant sur l'état annuel - Agent principal au Canada, dûment **signée** (page 10.002) - Attestation - Président/Chef de la direction, dûment **signée** (page 10.004) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 et 10.012) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	**31 mai 2026**
• Relevé trimestriel supplémentaire Vie (LF4)	-	Excel	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment **signé**.	-	PDF	**31 mai 2026**
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment **signée**. (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	110	PDF	**31 mai 2026**
• États financiers audités de l'assureur portant sur les activités exercées au Québec et/ou au Canada, dûment **signés**.	200	PDF	**31 mai 2026**
• Rapport annuel de l'assureur incorporé à l'étranger présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment **signé**.	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	410	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	**Note 1**
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment **signé**.	500	PDF intelligent*	**31 décembre 2026**
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	**31 décembre 2026**
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	**Note 2**
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMAV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMAV), dûment **signé**. **Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans).	-	PDF	**31 mai 2026**
• Attestation de conformité des versions - Relevé TSAV/TSMAV, dûment **signée**. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	710	PDF	**31 mai 2026**
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours ***Nouveau***
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital règlementaire, dûment **signé**.	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - TSAV. (si applicable)	735	PDF	**Note 1**
• Divulgations sur les risques climatiques: - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) - Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours ***Nouveau***

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.
Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* **PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.**

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE
ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

Avis portant sur le réexamen d'autorisations à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») maintiendra inchangée les autorisations d'exercer au Québec l'activité d'assureur d'Intact Compagnie d'assurance (nom utilisé par Intact Insurance Company) et de Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (nom utilisé par Royal & Sun Alliance Insurance Company of Canada) (les « Sociétés »), à la suite de leur fusion avec 13130100 Canada inc.. La date de la fusion sera le 1er janvier 2026.

Cette décision fait suite au réexamen des autorisations des Sociétés effectué conformément aux articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège social de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

Intact Compagnie d'assurance
700, avenue University, bureau 1500-A
Toronto ON M5G 0A1

La personne morale issue de la fusion sera autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les Sociétés.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 20 novembre 2025.

Pour plus d'information concernant ces assureurs, veuillez accéder au Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante : Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF

Le 18 décembre 2025

AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ELITE
COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE

Avis portant sur le réexamen d'autorisations à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») maintiendra inchangées les autorisations d'exercer au Québec l'activité d'assureur d'Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, de La Compagnie d'Assurances Elite, et de Compagnie d'Assurance Traders Générale. Cette décision

fait suite au réexamen effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, en raison de leur fusion au 1er janvier 2026 avec La Compagnie d'Assurances Pilot.

Personne morale issue de la fusion :

Nom envisagé :	**Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada** (nom utilisé au Québec par Aviva Insurance Company of Canada)
Adresse du siège envisagée :	10, Aviva Way, Suite 100 Markham ON L6G 0G1

La personne morale issue de la fusion sera autorisée à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories « assurance automobile », « assurance aviation », « assurance de biens », « assurance des chaudières et des machines », « assurance cautionnement », « assurance contre le détournement », « assurance de frais juridique », « assurance contre l'incendie », « assurance de responsabilité », « assurance maritime » et « assurance contre la maladie ou les accidents ».

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 4 décembre 2025.

Pour plus d'information concernant Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, veuillez accéder au Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :
https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie

Le 18 décembre 2025

La Compagnie mutuelle d'assurance Gore

Avis de retrait d'une restriction

Avis est donné qu'en date du 11 décembre 2025, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a procédé au retrait de la restriction suivante dont était assortie l'autorisation octroyée à La Compagnie mutuelle d'assurance Gore :

« Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance »

Cette décision fait suite au réexamen de l'autorisation de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore qui a été effectué tel que demandé par celle-ci et requis par les dispositions de l'article 143 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF

Le 18 décembre 2025

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires.

La section 5.5.1 contient les décisions de sanctions administratives pécuniaires initiales imposées en vertu de l'article 500 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A- 32.1 (la « Loi sur les assureurs »), de l'article 290 de *la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01 (la « LSFSÉ »), de l'article 45.13 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 (la « LIDPD »), et de l'article 601.13 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 (la « LCSF »). Les sanctions administratives pécuniaires sont imposées lorsqu'un assujetti fait défaut de respecter une disposition de l'une de ces lois ou de leurs règlements.

La section 5.5.2 contient les décisions de réexamen des sanctions administratives pécuniaires imposées aux assujettis en vertu des lois ci-dessus.

L'imposition d'une sanction administrative et son réexamen, le cas échéant, sont sans préjudice quant à toute autre mesure ou recours que pourrait prendre l'Autorité.

5.5.1 Décisions de sanctions administratives pécuniaires

La liste ci-dessous indique le nom de l'assujetti concerné, la loi visée, le numéro de référence de la décision d'imposer une sanction administrative, ainsi que la date de la décision et le montant imposé.

Nom de l'assujetti	Loi	No de référence	Date de décision	Montant imposé
Société des assurances ecclésiastiques	Loi sur les assureurs	2025-PSVD-1064929	2025-10-23	8 000,00 $

5.5.2 Décisions de réexamen

Aucune information

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026 – Avis d'indexation

(Voir section 1.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Aucune information.

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

> **271.14.**
>
> Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.
>
> **271.15.**
>
> Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
GOODFELLOW, PATRICK	GOODFELLOW INC.	2025-IC-1065690	2025-12-04	300,00 $

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Castellum Inc.

Castellum Inc. (anciennement BioNovelus, Inc. et Les Technologies Sans Fils Firstin Inc.)

LEVÉE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. Castellum Inc (l « 'émetteur ») était un émetteur de gré à gré en vertu de la législation.

2. L'émetteur fait l'objet d'une interdiction d'opérations (numéro de référence 2014-FIIC-0175) pour manquement aux obligations de dépôt (l'« interdiction d'opérations ») prononcée par l'Autorité des marchés financiers (le « décideur») le 12 juin 2014.

3. L'émetteur s'est inscrit à la Bourse de New York le 13 octobre 2022.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4 ou dans l' *Instruction générale 12-202 relative à la levée de certaines interdictions d'opérations* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

4. Considérant l'inscription de l'émetteur à la Bourse de New York le 13 octobre 2022.

5. Considérant qu'après cette inscription l'émetteur n'est plus un émetteur de gré à gré en vertu de la législation.

Décision

Le décideur estime que la décision de lever l'interdiction d'opérations respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.

La décision du décideur en vertu de la législation est de lever l'interdiction d'opérations

Fait le 12 décembre 2025.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision nº : 2025-IC-1074176

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
FINB BMO MSCI CANADA IMI À DIVIDENDES ÉLEVÉS FINB BMO MSCI D'ACTIONS AMÉRICAINES ÉQUIPONDÉRÉES FINB BMO MSCI EAFE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS AMÉRICAINES FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS CANADIENNES FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS MONDIALES FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ FNB BMO MARCHÉ+ D'ACTIONS MONDIALES TOUS PAYS	2025-12-11	Ontario
FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ BLOCK FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ CROWDSTRIKE FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ JNJ FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU	2025-12-10	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
ÉLEVÉ AMÉLIORÉ JPHE FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ NOVO FNB HARVEST D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ AMÉLIORÉ ORACLE FNB HARVEST RENDEMENT SUPÉRIEUR AMÉLIORÉ FNB HARVEST RENDEMENT SUPÉRIEUR DES BANQUES CANADIENNES		
FNB INDICIEL SERVICES PUBLICS HAMILTON CHAMPIONS(MC) FNB INDICIEL TECHNOLOGIE AMÉRICAINE HAMILTON CHAMPIONS(MC)	2025-12-10	Ontario
GENESIS TRUST II	2025-12-10	Ontario
GLOBAL ATOMIC CORPORATION	2025-12-10	Ontario
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2026 ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS	2025-12-12	Colombie-Britannique
MAPLE LEAF CRITICAL MINERALS 2026 ENHANCED FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2025-12-12	Colombie-Britannique
QCAD DIGITAL TRUST	2025-12-11	Ontario

[1] Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport.* Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
FONDS COMMUN D'ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ IMPÉRIAL	2025-12-12		Ontario
FONDS COMMUN D'ACTIONS CANADIENNES IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN D'ACTIONS INTERNATIONALES IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN D'ACTIONS OUTRE-MER IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN D'ACTIONS US IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN DE REVENU DIVERSIFIÉ CANADIEN IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN DE REVENUE D'ACTIONS MONDIALES IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN D'OBLIGATIONS À COURT TERME IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN D'OBLIGATIONS CANADIENNES IMPÉRIAL			
FONDS COMMUN D'OBLIGATIONS INTERNATIONALES IMPÉRIAL			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
FONDS COMMUN ÉCONOMIES ÉMERGENTES IMPÉRIAL FONDS COMMUN MARCHÉ MONÉTAIRE IMPÉRIAL PORTEFEUILLE DE REVENU ÉLEVÉ PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT			
FONDS DE CRÉDIT STRATÉGIQUE CANSO-LYSANDER	2025-12-09		Ontario
OPEN TEXT CORPORATION		2025-12-12	Ontario
PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORPORATION		2025-12-10	Colombie-Britannique
TINY LTD.	2025-12-11		Colombie-Britannique
TRANSALTA CORPORATION		2025-12-09	Alberta

[1] (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

[2] Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du

Règlement 11-102 sur le régime du passeport. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC)[1]	Autorité principale[2]
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PLUS FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES PLUS	2025-12-16		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES PETITE CAPITALISATION FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES DE REVENU FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-12-16		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS POSITIVES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE DIVERSITÉ			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE MONDIAL DE DIVIDENDES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OPPORTUNITÉS MONDIALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE REVENU COURT TERME			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS MONDIALES PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE AUDACIEUX PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CONSERVATEUR PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE MODÉRÉ			
FONDS FÉRIQUE ACTIONS CANADIENNES DE DIVIDENDES	2025-12-16		Québec - Ontario
CATÉGORIE DE FONDS RESSOURCES NINEPOINT FONDS AURIFÈRE ET DE MINÉRAUX PRÉCIEUX NINEPOINT FONDS CIBLÉ DE DIVIDENDES MONDIAUX NINEPOINT FONDS D'ÉVOLUTION MINIÈRE NINEPOINT (AUPARAVANT FONDS RESSOURCES NINEPOINT) FONDS D'ACTIONS ARGENTIFÈRES NINEPOINT	2025-12-16		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT FONDS DE CANNABIS ET DE SANTÉ ALTERNATIVE NINEPOINT FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE NINEPOINT FONDS DE LINGOTS D'ARGENT NINEPOINT FONDS DE LINGOTS D'OR NINEPOINT FONDS DE REVENU CIBLE NINEPOINT FONDS DE REVENU ÉNERGÉTIQUE NINEPOINT FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIALE NINEPOINT FONDS D'OBLIGATIONS DIVERSIFIÉES NINEPOINT FONDS D'OPPORTUNITÉS DE CRÉDIT ALTERNATIF NINEPOINT FONDS ENERGIE NINEPOINT FONDS INDICIEL D'ACTIONS AMÉRICAINES AVANTAGE RISQUE NINEPOINT FONDS MONDIAL MACRO NINEPOINT NINEPOINT CRYPTO AND AI LEADERS ETF (FORMERLY NINEPOINT WEB3 INNOVATORS FUND)			
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES BRANDES	2025-12-15		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES BRANDES			
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SIONNA			
FONDS D'ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS D'ACTIONS GLOBALES À PETITE CAPITALISATION BRANDES			
FONDS D'ACTIONS GLOBALES BRANDES			
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES BRANDES			
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS D'ACTIONS MONDIALES DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS DE DIVIDENDES DÉFENSIF MONDIAL LAZARD			
FONDS DE RÉPARTITION MONDIALE T. ROWE PRICE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MORNINGSTAR)			
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ MONDIAL LAZARD			
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE SIONNA			
FONDS DE VALEUR DES MARCHÉS ÉMERGENTS BRANDES			
FONDS DE VALEURS SÛRES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) [1]	Autorité principale[2]
AMÉRICAINES T. ROWE PRICE FONDS D'OPPORTUNITÉS MONDIALES BRANDES FONDS D'OPPORTUNITÉS SIONNA FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN BRANDES FONDS INTERNATIONAL MULTIPLICATEUR LAZARD FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS VERTES NUVEEN FONDS MONDIAL MULTIPLICATEUR LAZARD FONDS OBLIGATAIRE AXÉ SUR LES SOCIÉTÉS BRANDES FONDS OBLIGATAIRE CANADIEN BRIDGEHOUSE			
NERVGEN PHARMA CORP.	2025-12-16		Colombie-Britannique

[1] (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

[2] Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Aucune information.

[1] (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
26N PRIVATE EQUITY PARTNERS I-A LP	2025-12-03	2 789 800 $
9362-0821 QUÉBEC INC.	2024-06-21	664 547 $
ADELAYDE EXPLORATION INC.	2025-12-04	2 017 000 $
ADVANCED OPTO-MECHANICAL SYSTEMS AND TECHNOLOGIES INC.	2025-12-01	13 255 176 $
APOLLO DEBT SOLUTIONS BDC	2025-12-01	33 358 720 $
AUCTUS PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP	2025-12-01	12 787 100 $
AUCTUS PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP	2023-06-06	10 650 000 $
AVENUE LIVING REAL ESTATE CORE TRUST	2025-12-04	12 981 257 $
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2025-12-05	2 942 700 $
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2025-12-03	2 922 000 $
BANQUE ROYALE DU CANADA	2025-12-05	9 070 000 $
BROOKFIELD PRIVATE EQUITY FUND (CANADA)	2025-12-01	19 193 435 $
BRUNSWICK EXPLORATION INC.	2025-05-30	3 489 500 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CENTERSQUARE ISSUER LLC	2025-12-04	20 790 855 $
CENTURION APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2025-12-01	2 923 299 $
CMLS MORTGAGE FUND	2025-12-01	4 897 303 $
CORPORATION DE SÉCURITÉ GARDA WORLD	2024-10-29	20 874 000 $
COSA RESOURCES CORP.	2025-12-04	7 500 001 $
CPPIB CAPITAL INC.	2025-12-02	425 244 240 $
EAVOR TECHNOLOGIES INC.	2025-12-05	48 144 250 $
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2025-12-08	1 908 791 $
EXTENDICARE INC.	2025-12-03	162 009 000 $
FIREFLY METALS LTD.	2025-12-11	15 000 001 $
FLORIDA POWER AND LIGHT COMPANY	2025-12-05	38 608 579 $
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN NET	2025-12-01	4 000 000 $
FORUM 601 SCOTTSDALE PHASE 2 PIV LP	2025-12-02	13 500 000 $
FORUM QUAD PHASE 3 PIV LP	2025-12-02	977 760 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
GALLEON GOLD CORP.	2025-12-04	30 000 000 $
HPQ SILICIUM INC.	2025-03-26	276 000 $
HPQ SILICIUM INC.	2025-12-12	1 002 697 $
IZOTROPIC CORPORATION	2022-11-10	1 000 000 $
J.P. MORGAN STRUCTURED PRODUCTS B.V.	2025-12-05	1 390 000 $
KIRKLAND LAKE DISCOVERIES CORP.	2023-05-25	13 570 507 $
MANULIFE CANADIAN PROPERTY PORTFOLIO	2025-12-04	10 000 000 $
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2025-12-04	8 404 470 $
MINNOVA CORP	2025-12-03	4 820 154 $
NEOTERREX MINERALS INC.	2025-12-11	500 000 $
OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST (CANADIAN FEEDER)	2025-12-01	56 060 190 $
OBSIDIAN ENERGY LTD.	2025-12-03	175 000 000 $
PEAKHILL INCOME OPPORTUNITY LIMITED PARTNERSHP	2025-11-23 au 2025-12-03	5 096 732 $
PEER CAPITAL CORPORATION	2025-11-25 au 2025-12-05	628 480 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PESORAMA INC.	2025-11-21 au 2025-11-28	5 000 000 $
PRISMO METALS INC.	2025-12-02	165 000 $
Q PRECIOUS AND BATTERY METALS CORP.	2025-12-05	465 230 $
SKYLINE INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2025-12-03 au 2025-12-09	1 662 035 $
SOCIETE EN COMMANDITE BCOF II (FONDS NOURRICIER)	2023-07-15	767 500 $
SORICIMED BIOPHARMA INC.	2025-12-15	250 000 $
SPOD LITHIUM CORP.	2025-12-03	88 000 $
TUDOR GOLD CORP.	2025-12-03 au 2025-12-11	12 506 723 $
VAXIL BIO LTD.	2025-12-03	140 000 $
VIRIDIAN METALS INC.	2025-12-02	591 544 $
YORKVILLE HEALTH CARE FUND	2025-12-02	3 992 607 $

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Caring Group S.A.S
Demandes de dispense

Le 26 novembre 2025

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Caring Group S.A.S.
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'exigence de prospectus (la « dispense de prospectus ») afin que cette exigence ne s'applique pas aux opérations visées sur les parts (les « parts ») d'un fonds dénommé « CARING GROUP » (le « fonds »), un fonds commun de placement d'entreprise (« FCPE »), type de structure d'actionnariat collectif couramment utilisé en France pour la garde de titres détenus par des salariés-investisseurs dans des régimes d'actionnariat des salariés, effectuées dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié (comme défini ci-après) visant les salariés admissibles (comme défini ci-après) résidant dans les territoires (collectivement, les « salariés canadiens », et les salariés canadiens qui souscrivent des parts, les « participants canadiens »);

2. une dispense de l'exigence d'inscription à titre de courtier (la « dispense d'inscription » et, avec la dispense de prospectus, la « dispense souhaitée ») afin que cette exigence ne s'applique pas au déposant, aux entités apparentées locales (comme défini ci-après), au fonds ni à Equalis Capital France (la « société de gestion ») à l'égard des opérations visées sur les parts effectuées aux termes de l'offre d'actionnariat salarié visant des salariés canadiens.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

b) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 11-102 sur le régime de passeport,* RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») et le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V 1.1, r. 21 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations
La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée conformément aux lois de la France. Il n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada et ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Le siège du déposant est situé en France et ses titres (comme défini ci-après) ne sont pas cotés sur un marché réglementé.

2. Le déposant a mis en place une offre d'actionnariat salarié d'envergure mondiale (l'« offre d'actionnariat salarié de 2026 ») et il prévoit mettre en place des offres d'actionnariat salarié d'envergure mondiale substantiellement semblables pendant les quatre années subséquentes à 2026 (les « offres subséquentes d'actionnariat salarié » et, avec l'offre d'actionnariat salarié de 2026, l'« offre d'actionnariat salarié ») visant les salariés admissibles du déposant et de ses entités apparentées participantes, y compris les entités apparentées qui emploient des salariés canadiens (les « entités apparentées locales », et collectivement avec le déposant et d'autres entités apparentées du déposant, le « groupe »). Chaque entité apparentée locale est une filiale directe ou indirecte du déposant contrôlée par lui, et aucune entité apparentée locale n'est un émetteur assujetti ni n'a l'intention de devenir un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Le siège canadien du groupe est situé au Québec.

3. En date des présentes, Hygie Canada Inc. est la seule entité apparentée locale. Lors des offres subséquentes d'actionnariat salarié, la liste des entités apparentées locales pourrait être modifiée.

4. En date des présentes et après la prise d'effet de l'offre d'actionnariat salarié, le déposant est et sera un « émetteur étranger » au sens du paragraphe 2.15(1) du *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, RLRQ, c. V-1.1, r. 20 (le « Règlement 45-102 ») et du paragraphe 2.8(1) de la *Rule 72-503* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario intitulée *Distributions Outside Canada* (la « Règle 72-503 de la CVMO »).

5. L'offre d'actionnariat salarié implique une offre d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »), d'actions de préférence A (les « actions de préférence A », et collectivement avec les actions ordinaires, les « actions ») et d'obligations convertibles (les « obligations », et collectivement avec les actions, les « titres ») du déposant à souscrire par l'intermédiaire du fonds (le « régime »), sous réserve de la décision du conseil de surveillance du fonds et de l'approbation de l'Autorité des marchés financiers de France (l'« AMF de France »).

6. Seules les personnes qui sont des salariés d'une entité faisant partie du groupe pendant la période de souscription d'une offre d'actionnariat salarié et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « salariés admissibles ») pourront participer à l'offre d'actionnariat salarié.

7. Le fonds a été établi en vue de mettre en œuvre l'offre d'actionnariat salarié de façon générale. Il n'y a aucune intention que le fonds devienne un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

8. Le fonds est un FCPE, est inscrit auprès de l'AMF de France et a été approuvé par celle-ci.

9. Le montant total investi par un salarié canadien dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne doit pas dépasser 25 % de sa rémunération annuelle brute. L'abondement d'amorçage (comme défini ci-après) et l'abondement de contrepartie (comme défini ci-après) contribués par l'employeur du salarié canadien et/ou le déposant ne sont pas pris en compte pour le calcul du montant maximal pouvant être investi par un salarié canadien.

10. La valeur totale maximale des souscriptions pouvant être faites par les salariés admissibles aux termes de l'offre d'actionnariat salarié de 2026 est de 500 000 € (l'« enveloppe de souscription »). Une enveloppe de souscription différente pourrait s'appliquer à des offres subséquentes d'actionnariat salarié. Si les souscriptions d'employés admissibles dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié entraînent une souscription totale dans le fonds qui dépasse l'enveloppe de souscription, une réduction est appliquée aux souscriptions comme suit :

    a) la souscription individuelle ou les souscriptions les plus importantes seront réduites à la valeur de la prochaine souscription la plus importante;

    b) si cette réduction ne ramène pas la valeur totale des souscriptions dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié en deçà de l'enveloppe de souscription, la valeur des souscriptions les plus importantes, y compris celles dont la valeur a été réduite conformément à l'étape10(a), sera réduite à la valeur de la prochaine souscription la plus importante;

    c) si la réduction des souscriptions décrite à l'étape 10(b) ne ramène pas la valeur totale des souscriptions dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié en deçà de l'enveloppe de souscription, l'étape 10(b) sera répétée jusqu'à ce que la valeur totale des souscriptions dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié soit inférieure à l'enveloppe de souscription.

11. Dans le cadre du régime, chaque offre d'actionnariat salarié sera réalisée comme suit :

    a) les participants canadiens souscriront des parts et le fonds souscrira ensuite des titres pour le compte des participants canadiens en utilisant le versement des participants canadiens, l'abondement d'amorçage et l'abondement de contrepartie des entités apparentées locales qui emploient les participants canadiens;

    b) le prix de souscription sera composé (i) d'une décote de 30 % à la juste valeur marchande des actions ordinaires, (ii) de la juste valeur marchande des actions de préférence A, et (iii) de la juste valeur marchande des obligations, comme calculé par ACA Nexia, un expert indépendant nommé par le déposant (le « prix de souscription »).

c) les titres souscrits seront détenus dans le fonds et les participants canadiens recevront des parts en contrepartie de leur participation à un prix de souscription initial de 10 € par part. La valeur des parts sera fonction de la valeur des titres et sera calculée deux fois par an (le 15 mars et le 15 septembre), laquelle valeur sera ensuite communiquée aux participants canadiens.

d) tous revenus ou tous gains en capitals nets réalisés sur les titres détenus dans le fonds seront investis dans le fonds et serviront à acheter des titres supplémentaires et, si indisponibles, d'autres investissements admissibles du fonds comme décrit dans les présentes. Afin de tenir compte de ce réinvestissement, aucune nouvelle part ne sera émise. Le réinvestissement augmentera plutôt les actifs du fonds ainsi que la valeur des parts détenues par les participants canadiens.

e) les parts acquises par les participants canadiens feront l'objet d'une période de blocage d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prescrites par le droit français et adoptées à l'égard d'une offre d'actionnariat salarié (notamment le décès, l'invalidité ou la cessation d'emploi).

f) à la fin de la période de blocage applicable, le participant canadien pourra (i) demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la prochaine valeur des parts établie par l'application de la méthode d'évaluation déterminée par un expert indépendant; ou (ii) conserver ses parts dans le fonds.

g) en cas de déblocage anticipé résultant du fait qu'un participant canadien se sera prévalu de l'une des exceptions à la période de blocage et répondra aux critères applicables, le participant canadien pourra demander le rachat de ses parts en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la prochaine valeur des parts établie par l'application de la méthode d'évaluation déterminée par un expert indépendant. Des frais de rachat de 1 % seront facturés au participant canadien demandant un rachat anticipé.

12. Pour l'offre d'actionnariat salarié de 2026, le déposant lui-même, et/ou le déposant par l'intermédiaire des entités apparentées locales qui emploient les salariés admissibles, contribuera (i) l'abondement d'amorçage de 558 $ CA en faveur de tous les salariés admissibles (l'« abondement d'amorçage »), et (ii) l'abondement de contrepartie (l'« abondement de contrepartie ») en faveur du participant canadien, et sans frais pour lui, établi en fonction de la cotisation personnelle du participant canadien (le « versement du salarié »), selon les modalités suivantes, pour un versement du salarié maximal de 2 325 $ CA :

Versement du salarié	**Abondement de contrepartie**
Jusqu'à 775 $ CA	200%
Entre 776 $ CA et 1 550 $ CA	100%
Entre 1 551 $ CA et 2 325 $ CA	50%

Pour chaque offre subséquente d'actionnariat salarié, les règles relatives à l'abondement d'amorçage et à l'abondement de contrepartie pourraient être modifiées.

13. En vertu du droit français, un FCPE est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille du fonds se composera presque exclusivement de titres, de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») et de fonds classifiés « Fonds monétaires à valeur liquidative variable » standard ou court terme (les « fonds monétaires »). Le portefeuille du fonds pourrait également, à l'occasion, comprendre des espèces provenant des revenus ou gains en capital réalisés sur les titres, lesquelles seront réinvesties dans les titres, ainsi que des espèces ou des quasi-espèces devant être investies dans des titres et servir à des rachats de parts.

14. Le fonds est géré par la société de gestion, qui est une société de gestion de portefeuille régie par le droit français. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France à titre de gestionnaire de placements et elle se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas, et n'a pas actuellement l'intention de devenir, un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

15. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion exercées en rapport avec l'offre d'actionnariat salarié et avec le fonds se limitent à acheter des titres du déposant, à vendre ces titres au besoin pour financer les demandes de rachat et à investir la trésorerie disponible dans des OPCVM, des fonds monétaires et des quasi-espèces.

16. La société de gestion est également responsable de la publication des documents d'information périodique prescrits par les règles du fonds. La société de gestion délègue la fonction de gestion comptable et administrative (incluant, notamment, le calcul de la valeur liquidative) du fonds au Crédit Industriel et Commercial (le « CIC ») conformément aux lois de la France. CIC est autorisé à exercer ces fonctions déléguées. Les activités de la société de gestion n'ont aucune incidence sur la valeur sous-jacente des titres.

17. Les entités faisant partie du groupe, le fonds et la société de gestion ainsi que les administrateurs, dirigeants, salariés, mandataires ou représentants de ceux-ci ne fourniront pas de conseils en matière de placement aux salariés canadiens à l'égard d'un investissement dans les parts.

18. Les entités faisant partie du groupe, le fonds et la société de gestion ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

19. Les titres émis dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié seront déposés dans le fonds par l'intermédiaire de Banque Fédérative du Crédit Mutuel (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Pour toute offre subséquente d'actionnariat salarié, le dépositaire pourrait changer. Si un tel changement survient, le successeur du dépositaire demeurera une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Le dépositaire exécute les ordres d'achat, de négociation, et de vente de titres en portefeuille et prend toutes les mesures nécessaires pour permettre au fonds d'exercer les droits rattachés aux titres détenus dans son portefeuille.

20. La société de gestion et le dépositaire sont tenus d'agir exclusivement dans l'intérêt des porteurs de parts (y compris les participants canadiens) et sont solidairement responsables à leur égard, en vertu de la législation française, de toute violation des règles et des règlements régissant les FCPE, de toute violation des règles du fonds ou de toute opération intéressée ou négligence.

21. La participation à l'offre d'actionnariat salarié est volontaire et ne peut pas être présentée aux salariés canadiens comme une condition d'obtention d'un emploi ou de maintien en fonction pour les inciter à y participer.

22. Les parts ne sont transférables par leurs porteurs que dans le cadre d'un rachat et de la manière indiquée dans la présente décision.

23. La valeur des parts du fonds sera calculée et déclarée à l'AMF de France périodiquement, sur la base des actifs nets du fonds divisés par le nombre de parts émises. La valeur des parts est basée sur la juste valeur marchande des titres sous-jacents comme établi par l'expert indépendant, mais le nombre de parts du fonds ne correspond pas au nombre de titres sous-jacents.

24. Les titres et les parts ne sont présentement inscrits à la cote d'aucune bourse au Canada et il n'est pas prévu qu'ils le soient.

25. Les frais de gestion relatifs au fonds seront payés à même les actifs du fonds ou par le déposant, comme prévu dans les règles du fonds.

26. Les salariés canadiens recevront une trousse d'information en français ou en anglais, selon leur préférence, qui comprendra un résumé des modalités de l'offre d'actionnariat salarié et une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts et de la demande de rachat de ces parts à la fin de la période de blocage applicable. Les participants canadiens auront accès à un exemplaire des règles du fonds. Les salariés canadiens pourront obtenir un exemplaire, par l'entremise de leur direction ou de leur service de ressources humaines, des états financiers annuels consolidés audités du déposant et des documents d'information du déposant déposés auprès de l'AMF de France relativement aux titres et au règlement du fonds. Il sera communiqué à chaque année aux participants canadiens la nouvelle valeur des titres. Les participants canadiens recevront un relevé initial de leurs avoirs dans le cadre du régime ainsi qu'un relevé à jour au moins une fois par an.

27. Au 7 novembre 2025, il y avait environ 32 salariés canadiens, dont 31 au Québec et 1 en Ontario, ce qui représentait, au total, moins de 15% du nombre de salariés admissibles au sein du groupe dans le monde.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. à l'égard de l'offre d'actionnariat salarié de 2026, l'exigence de prospectus s'appliquera à la première opération visée sur les parts acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, sauf si les conditions ci-après sont réunies :

    a) l'émetteur du titre :

i. soit n'était pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date du placement;

ii. soit n'est pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;

b) l'émetteur du titre était un émetteur étranger à la date du placement, comme défini au paragraphe 2.15(1) du Règlement 45-102 et du paragraphe 2.8(1) de la Règle 72-503 de la CVMO;

c) la première opération visée est effectuée :

i. soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;

ii. soit avec une personne à l'extérieur du Canada;

2. pour toute offre subséquente d'actionnariat salarié réalisée dans les cinq ans à compter de la date de la présente décision :

a) les déclarations énoncées aux présentes, autres que celles des paragraphes 3, 10, 12 et 27, sont véridiques et exactes à l'égard de toute offre subséquente d'actionnariat salarié;

b) les conditions énoncées au paragraphe 1 ci-dessus s'appliquent à toute offre subséquente d'actionnariat salarié (étant entendu que tout renvoi à l'offre d'actionnariat salarié de 2026 est alors interprété comme renvoyant à l'offre subséquente d'actionnariat salarié pertinente);

3. dans la province de l'Ontario, la dispense de prospectus, visant la première opération visée sur des parts acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, ne s'applique pas à une opération ou une série d'opérations faisant partie d'un plan ou d'un stratagème qui vise à éviter les exigences de prospectus en lien avec une opération visée effectuée avec une personne ou société au Canada.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision nº : 2025-FS-1070867

Strathcona Resources Ltd. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 novembre 2025 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes de la circulaire intitulées « Schedule B – Plan of Arrangement », « Schedule C – Interim Order » et « Schedule D – Notice of Application »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 28 octobre 2025;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada;

2. L'émetteur a l'intention de déposer un prospectus préalable de base dans toutes les provinces du Canada le ou vers le 5 décembre 2025;

3. La circulaire sera intégrée par renvoi dans le prospectus.

4. Les annexes n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;

5. Les annexes font l'objet d'un résumé dans la circulaire;

6. L'inclusion des annexes dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;

7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;

8. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;

9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 5 décembre 2025.

Benoît Gascon

Directeur principal du financement des sociétés

Décision nº : 2025-FS-1071941

Global Atomic Corporation (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 décembre 2025 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

> « dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;
>
> « prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 8 décembre 2025, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;
>
> « suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;

2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;

3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;

4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;

6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 5 décembre 2025.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision nº : 2025-FS-1072252

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BRIACELL THERAPEUTICS CORP.	2025-10-31
CHAMPS D'OR DE LA BEAUCE INC.	2025-10-31
CIZZLE BRANDS CORPORATION	2025-10-31
D2L INC.	2025-10-31
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2025-10-31
FUTURE MINERAL RESOURCES INC.	2025-10-31
GROUPE ADF INC.	2025-10-31
GROUPE BMTC INC.	2025-10-31
GROUPE FORAGE MAJOR INTERNATIONAL INC.	2025-10-31
GROUPE SANTE DEVONIAN INC	2025-10-31
LULULEMON ATHLETICA INC.	2025-11-02
ORACLE CORPORATION	2025-11-30
RED PINE EXPLORATION INC.	2025-10-31
URANIUM ROYALTY CORP.	2025-10-31
VAIL RESORTS, INC.	2025-10-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
VIZSLA SILVER CORP.	2025-10-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2025-10-31
C3 METALS INC.	2025-08-31
ELECTROVAYA INC.	2025-09-30
ENGHOUSE SYSTEMS LIMITED	2025-10-31
FONDS CROISSANCE ET REVENU NEI (AUPARAVANT, FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS D'ENTREPRISES CHEFS DE FILE MONDIALES NEI	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION ER NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
FONDS D'ACTIONS MONDIALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS MONDIALES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS MONDIALES NEI)	2025-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ER NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS DE VALEUR MONDIAL NEI	2025-09-30
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NEI (AUPARAVANT, FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE - DEVISES NEUTRES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CIBLÉES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS INTERNATIONALES VALEUR	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES FONDAMENTALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC	2025-09-30
FONDS DESJARDINS FNB MARCHÉS NEUTRES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2026	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2027	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2028	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2029	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2030	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS RÉPARTITION TACTIQUE DES ACTIFS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES PETITE CAPITALISATION	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS POSITIVES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE DIVERSITÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE MONDIAL DE DIVIDENDES	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OPPORTUNITÉS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE REVENU COURT TERME	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS D'IMPACT CANADIEN NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS IMPACT MONDIAL NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL NEI	2025-09-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEI	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE MONDIAL NEI (AUPARAVANT, FONDS ÉQUILIBRÉ ER NEI)	2025-09-30
FONDS INDICIEL CANADIEN AMÉLIORÉ ESG NEI (AUPARAVANT, FONDS INDICIEL JANTZI SOCIAL MD NEI)	2025-09-30
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI	2025-09-30
HP INC.	2025-10-31
KLONDIKE SILVER CORP.	2025-05-31
MANDAT NEI ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
MANDAT NEI RÉPARTITION D'ACTIFS SOUS GESTION	2025-09-30
MANDAT NEI REVENU FIXE	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS AMÉRICAINES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS INTERNATIONALES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES MONDIALES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM REVENU FIXE CANADIEN	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM REVENU FIXE MONDIAL	2025-09-30
METRO INC.	2025-09-27

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
NEI CLEAN INFRASTRUCTURE FUND	2025-09-30
NEI LONG SHORT EQUITY FUND	2025-09-30
ORGANIGRAM GLOBAL INC.	2025-09-30
OUTCROP SILVER & GOLD CORPORATION	2025-08-31
PEZM GOLD INC.	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB AUDACIEUX	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB MODÉRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE AUDACIEUX	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE MODÉRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE AUDACIEUX	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE MODÉRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CROISSANCE)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE ET REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ET DE REVENU MERITAS)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE MAXIMALE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE MERITAS)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT ÉQUILIBRÉ)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT REVENU)	2025-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU ET CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CONSERVATEUR)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI IMPACT ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MONDIAL NEI)	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU ET CROISSANCE	2025-09-30
QUIPT HOME MEDICAL CORP.	2025-09-30
SSC SECURITY SERVICES CORP.	2025-09-30
TERRAVEST INDUSTRIES INC.	2025-09-30
TRANSCONTINENTAL INC	2025-10-26
VERSABANK	2025-10-31
VISION LITHIUM INC.	2025-08-31

RAPPORTS ANNUELS	Date du document
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2025-10-31
C3 METALS INC.	2025-08-31
ELECTROVAYA INC.	2025-09-30
ENGHOUSE SYSTEMS LIMITED	2025-10-31
FONDS CROISSANCE ET REVENU NEI (AUPARAVANT, FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS D'ENTREPRISES CHEFS DE FILE MONDIALES NEI	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS CANADIENNES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION ER NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES ER NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS MONDIALES ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE NEI (AUPARAVANT, FONDS D'ACTIONS MONDIALES NEI)	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	Date du document
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ER NEI (AUPARAVANT, FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ÉTHIQUE NEI)	2025-09-30
FONDS DE VALEUR MONDIAL NEI	2025-09-30
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NEI (AUPARAVANT, FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS NORDOUEST NEI)	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES CROISSANCE - DEVISES NEUTRES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMÉRICAINES VALEUR	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CIBLÉES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS INTERNATIONALES VALEUR	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES FONDAMENTALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC	2025-09-30
FONDS DESJARDINS FNB MARCHÉS NEUTRES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2026	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2027	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2028	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2029	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2030	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GÉRÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES GOUVERNEMENTALES INDICIEL	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITÉS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS RÉPARTITION TACTIQUE DES ACTIFS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU À TAUX VARIABLE	2025-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES PETITE CAPITALISATION	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS CANADIENNES DE REVENU	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS POSITIVES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE DIVERSITÉ	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE MONDIAL DE DIVIDENDES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS CANADIENNES	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE OPPORTUNITÉS MONDIALES	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE REVENU COURT TERME	2025-09-30
FONDS DESJARDINS SOCIÉTERRE TECHNOLOGIES PROPRES	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS D'IMPACT CANADIEN NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS IMPACT MONDIAL NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ NEI	2025-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL NEI	2025-09-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEI	2025-09-30
FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE MONDIAL NEI (AUPARAVANT, FONDS ÉQUILIBRÉ ER NEI)	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	Date du document
FONDS INDICIEL CANADIEN AMÉLIORÉ ESG NEI (AUPARAVANT, FONDS INDICIEL JANTZI SOCIAL MD NEI)	2025-09-30
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI	2025-09-30
HP INC.	2025-10-31
KLONDIKE SILVER CORP.	2025-05-31
MANDAT NEI ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
MANDAT NEI ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
MANDAT NEI RÉPARTITION D'ACTIFS SOUS GESTION	2025-09-30
MANDAT NEI REVENU FIXE	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS AMÉRICAINES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS CANADIENNES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM ACTIONS INTERNATIONALES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES MONDIALES	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM REVENU FIXE CANADIEN	2025-09-30
MANDAT PRIVÉ TITANIUM REVENU FIXE MONDIAL	2025-09-30
METRO INC.	2025-09-27
NEI CLEAN INFRASTRUCTURE FUND	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	Date du document
NEI LONG SHORT EQUITY FUND	2025-09-30
ORGANIGRAM GLOBAL INC.	2025-09-30
OUTCROP SILVER & GOLD CORPORATION	2025-08-31
PEZM GOLD INC.	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB AUDACIEUX	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS FNB MODÉRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE AUDACIEUX	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE DE REVENU FIXE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTERRE MODÉRÉ	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ACTIONS MONDIALES	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE AUDACIEUX	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DESJARDINS STRATÉGIE ACTIVE MODÉRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CROISSANCE)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE ET REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ET DE REVENU MERITAS)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT CROISSANCE MAXIMALE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE MERITAS)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT ÉQUILIBRÉ)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT REVENU)	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI ER SÉLECT REVENU ET CROISSANCE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE NEI ÉTHIQUE SÉLECT CONSERVATEUR)	2025-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI IMPACT CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI IMPACT ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT CONSERVATEUR	2025-09-30
PORTEFEUILLE NEI RENDEMENT ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT, FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MONDIAL NEI)	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI CROISSANCE	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI ÉQUILIBRÉ	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU	2025-09-30
PORTEFEUILLE PRIVÉ NEI REVENU ET CROISSANCE	2025-09-30
QUIPT HOME MEDICAL CORP.	2025-09-30
SSC SECURITY SERVICES CORP.	2025-09-30
TERRAVEST INDUSTRIES INC.	2025-09-30
TRANSCONTINENTAL INC	2025-10-26
VERSABANK	2025-10-31
VISION LITHIUM INC.	2025-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
COGECO COMMUNICATIONS INC.	
COGECO INC	
GROSVENOR CPC I INC.	
OUTCROP SILVER & GOLD CORPORATION	
PROBE GOLD INC.	
QUEENS ROAD CAPITAL INVESTMENT LTD.	
REPARE THERAPEUTICS INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2025-10-31
ELECTROVAYA INC.	2025-09-30
ENGHOUSE SYSTEMS LIMITED	2025-10-31
HP INC.	2025-10-31
METRO INC.	2025-09-27
ORGANIGRAM GLOBAL INC.	2025-09-30
OUTCROP SILVER & GOLD CORPORATION	2025-08-31
QUIPT HOME MEDICAL CORP.	2025-09-30

NOTICE ANNUELLE	Date du document
SSC SECURITY SERVICES CORP.	2025-09-30
TERRAVEST INDUSTRIES INC.	2025-09-30
VERSABANK	2025-10-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT	Date du document
AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE	

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation des investissements
Approbation

Vu la demande complétée le 7 juillet 2025 par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de changements aux Règles universelles d'intégrité de marché dans le cadre du projet de modification concernant les échelons de cotation (le « projet de modification »);

Vu la démarche consultative suivie par l'OCRI pour le projet de modification;

Vu les objectifs du projet de modification visant à harmoniser les échelons de cotation applicables de certains titres intercotés aux États-Unis avec les échelons de cotation minimums équivalents établis aux États-Unis; Vu la résolution du conseil d'administration de l'OCRI selon laquelle le projet de modification a été dûment approuvé le 20 novembre 2024;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 (la « Loi »);

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de l'encadrement des activités de négociation et sa recommandation d'approuver le projet de modification du fait qu'il favorise l'efficience des marchés et qu'il n'est pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'AMF approuve le projet de modification.

Fait le 17 octobre 2025.

Dominique Martin
Directeur principal de l'encadrement des activités de marché et des dérivés

OCRI · CIRO

Bulletin de l'OCRI

Le 18 décembre 2025

25-0335

Bulletin sur les règles > Bulletin d'approbation

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité, Détail, Formation, Haute direction, Institutions, Opérations, Pupitre de négociation

Renvoi aux règles : RUIM

Division : Courtiers en placement

Groupe-ressource :

Politique de réglementation des marchés
Courriel : market_regulation_policy@ciro.ca

Modifications concernant les échelons de cotation

Sommaire

Le 13 novembre 2025, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) ont approuvé des modifications des Règles universelles d'intégrité du marché (**RUIM**) qui :

- font la distinction entre l'échelon de cotation applicable à un « titre intercoté aux États-Unis » et celui applicable à un titre qui n'est pas un « titre intercoté aux États-Unis »;
- établissent que l'échelon de cotation applicable à un « titre intercoté aux États-Unis » sera désigné par l'OCRI de temps à autre (les **modifications**).

Le 12 décembre 2024, l'OCRI a publié pour commentaires le projet de modification des RUIM dans le Bulletin de l'OCRI 24-0363, *Projet de modification concernant les échelons de cotation*. Ces modifications ont été proposées pour répondre aux préoccupations concernant la perte possible, au Canada, de l'activité de négociation des titres intercotés aux États-Unis, si les échelons de cotation canadiens n'étaient pas harmonisés avec les échelons de cotation minimums équivalents aux États-Unis énoncés dans la règle 612 du *Regulation NMS*. Le 18 septembre 2024, la Securities and Exchange Commission (**SEC**) des États-Unis a adopté des modifications à la règle 612 (**modifications de la règle 612**) et fixé leur date de conformité initiale au 3 novembre 2025. Le 31 octobre 2025, la SEC a délivré une ordonnance accordant une dispense temporaire relative à la date de conformité, permettant un report jusqu'au premier jour ouvrable de novembre 2026[1].

Aucun changement n'a été apporté aux modifications.

[1] Voir : SEC Issues Exemptive Order Regarding Compliance with Certain Rules Under Regulation NMS

1. Commentaires reçus

Nous avons reçu cinq lettres de commentaires en réponse au Bulletin 24-0363. Nous présentons à l'annexe C un résumé des commentaires ainsi que nos réponses.

2. Mise en œuvre

Les modifications proposées entreront en vigueur le 2 novembre 2026, conformément à la date de conformité révisée des modifications de la règle 612 fixée par l'ordonnance de dispense délivrée par la SEC le 31 octobre 2025.

3. Projet de note d'orientation

Bien que les modifications permettent d'harmoniser les échelons de cotation de certains titres intercotés aux États-Unis au moyen de modifications apportées aux RUIM, au moment de proposer les modifications, l'OCRI a également publié un **projet de note d'orientation**. Ce dernier sollicitait des commentaires sur le processus de détermination et de communication de l'échelon de cotation applicable à certains titres intercotés aux États-Unis. Compte tenu de la date de conformité révisée des modifications de la règle 612 et de la nécessité pour l'OCRI de poursuivre ses travaux, y compris technologiques, nous ne publierons pas de note d'orientation définitive pour le moment. Un bulletin d'orientation définitif sera publié dès que possible.

4. Annexes

Annexe A – Version modifiée des RUIM (soulignant les modifications)

Annexe B – Version modifiée des RUIM (nette)

Annexe C – Résumé des commentaires reçus et réponses de l'OCRI

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

8.1 Avis et communiqués
8.2 Règlementation
8.3 Sanctions administratives pécuniaires
8.4 Décisions de révision
8.5 Annexes et autres renseignements

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÈGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

8.4 DÉCISIONS DE RÉVISION

Aucune information.

8.5 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d’épargne-retraite

9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite
9.4 Autres décisions

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Droits, frais et tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026 – Avis d'indexation

(Voir section 1.1 du présent bulletin)

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d’évaluation du crédit

10.1 Avis et communiqués
10.2 Réglementation et lignes directrices
10.3 Désignation à titre d’agent d’évaluation du crédit
10.4 Sanctions administratives
10.5 Autres décisions

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.